

droit et liberté

revue mensuelle
du mouvement contre le racisme
l'antisémitisme et pour la paix

mr
ap

51 • n°363 • novembre 1977

le
droit
d'aimer

congrès
en novembre



claudesylger
robes

116, RUE RÉAUMUR, 75002 PARIS

TÉL. : 233.58.14 +

S A R L au capital de 100.000 Francs

Comptoir Cadeau du Temple

S A R L AU CAPITAL DE 20 000 FRANCS

grôs - demi gros

articles cadeaux - gadget

toute maroquinerie

articles de paris

88, rue du Temple
75003 PARIS

☎ 272.98.27

JAMIC

PRÊT A PORTER DE LUXE

32, RUE RENÉ BOULANGER, 75010 PARIS

TEL. : 208 43-42
et 208 57-96

thérèse baumaire

7, Rue des Filles du Calvaire
75003 PARIS

278-66-04
☎ 272-32-09
278-37-12

TOPY

SEMELLES ET TALONS CHEZ VOTRE

CORDONNIER

cité-press

TOUTES LES IMPRESSIONS
TYPO - OFFSET - RELIEF

TRAVAUX COMMERCIAUX
ET PUBLICITAIRES

Métro :

Place Gambetta
Porte de Bagnole
(sortie rue Belgrand)

4, rue de la Cour des Nours,
75020 PARIS
☎ 636-85-10 +

PANTALONS
VESTES
BLOUSONS

SPORT
TRAVAIL
PLUIE

HOMMES
JEUNES - GENS
ENFANTS

S. BIR & C^{IE}

CAPITAL DE 270.000 FR

Tél : 272.12.95
272.29.98

312, Rue Saint-Martin
PARIS (3^e)

blues

CHEMISIERS DE LUXE

37-39, RUE DES PETITES ÉCURIES
75010 PARIS - 246.58.88/246.58.89

■ courrier ■

fils de harki

Je suis fils de harki d'Algérie et j'ai vécu toutes les violences, je vis encore en tant qu'intellectuel ma « mauvaise conscience » et je voudrais donner à ma révolte une ligne de conduite. C'est pour cela que je souhaiterais établir une correspondance avec le m.r.a.p. afin de me rendre utile et de me lancer dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Mais il y a quelque chose que je ne comprends pas dans le m.r.a.p. C'est de dire que l'on est contre le racisme et ensuite l'antisémitisme. A mon sens, cette désignation est une ségrégation dans le racisme. A mon sens, que l'on dise « sale nègre, Arabe ou juif », il n'y a aucune différence. Lutter contre l'antisémitisme ne demande pas plus de courage dans le travail contre la ségrégation.

Salem MARCHI
30220 St-Laurent-d'Aigouze

très satisfait

Après avoir lu quelques numéros de droit et liberté, ce Mouvement qui mérite beaucoup de respect et d'admiration, je vous envoie mon adhésion et mon abonnement.

J'ai été très intéressé par le numéro 354 qui m'a informé sur la loi du 1er juillet 1972. Cette loi qui n'a pas eu jusqu'à présent beaucoup d'applications. Il est nécessaire de réagir contre la multiplication des actes racistes qui se font quotidiennement dans le monde entier, surtout dans ce pays où il est écrit sur les pièces de monnaie « Liberté, Égalité, Fraternité ».

J'avoue que je suis très satisfait d'avoir connu votre Mouvement et de rejoindre les rangs de ceux qui combattent pour l'amitié mondiale. Je suis prêt à être votre correspondant dans cette ville et je vous serais reconnaissant de me faire parvenir les coordonnées du m.r.a.p. dans la région.

Je souhaite beaucoup de courage à tous ceux qui militent sans relâche contre le racisme qui divise les membres de la famille humaine.

B.M.C.
Travailleur étranger
25200 Montbéliard

que font-ils ?

J'ai appris par la presse que votre siège venait d'être l'objet d'un attentat revendiqué par une bande d'individus criminels : comment cela se peut-il ? Est-ce le fait de fous, de détraqués mentaux ou bien a-t-on

droit et liberté ■ n° 363 ■ novembre 1977

affaire au contraire à un groupe fasciste bien organisé et donc dangereux pour l'humanité ?

Je pensais que le nazisme était mort en 1945; je commence à croire qu'il n'en est rien.

Que font donc les hommes qui nous gouvernent contre la renaissance d'un mouvement « politique » responsable de la mort de millions d'hommes, de femmes et d'enfants, ceux qui se vantent tant d'avoir combattu contre lui (il n'y a qu'à voir tous leurs défilés, leurs cérémonies, leurs discours) ? Que font-ils donc, ces gens qui, soi-disant, veulent la paix et le bonheur des Français ? Peut-être ont-ils peur de ceux qui ont le courage de parler, de dénoncer les injustices, le racisme et la violence, car il faut dire que la France n'est pas spécialement le « pays de la liberté » et de la tolérance ?

En ne faisant rien contre tous ces actes criminels, le pouvoir se fait complice de ces individus dangereux : peut-être involontairement, peut-être à dessein.

Je pense que l'opinion publique devrait s'alarmer davantage de tels actes qui menacent sa paix; surtout les jeunes, car s'il y a un jour une explosion de violence causée par l'irresponsabilité de certains (c'est de là que viennent les guerres), ce seront eux qui en feront les frais.

Je suis cependant heureux de voir qu'il y a des gens qui luttent de toutes leurs forces contre des fléaux comme le racisme et la guerre.

P.M.
24000 Périgueux

on évacue le problème

Je m'adresse au m.r.a.p. pour lui exprimer mon inquiétude devant la montée du racisme (cette bête immonde qui apparaît en temps de crise) dans l'entreprise où je suis O.S. (Automobiles Peugeot). Dans le syndicat où j'adhère (C.G.T.), un effort a été entrepris avec vigueur pour dénoncer le racisme qui divise la classe ouvrière et conditionne mal la réussite de son combat.

Autour de moi, les idées reçues, les préjugés fourmillent sur les « bougnoules » qui prennent le travail des Français (on devrait se remémorer la parabole de l'étranger du village, (sketch de Fernand Raynaud), sur leur malhonnêteté foncière, leur impolitesse. C'est le fruit d'une passion exacerbée devant des phénomènes qui nous échappent : les crises économiques. On évacue le problème en accusant les étrangers, bouc émissaire idéal quand on ne comprend pas, quand on ne connaît pas les problèmes et les véritables causes de ce que nous subissons.

au sommaire

■ l'événement ■

africain-sur-seine p.6
des indiens à genève p.8

■ sur le vif ■

nazisme à l'étal p.12

■ dossier ■

le droit d'aimer p.13

■ pleins feux ■

gabriel arout dit "oui" p.22

■ action ■

congrès en novembre p.27

et nos rubriques habituelles...

la couverture est de Jean-Yves Treiber

Rectificatif : la couverture du numéro 362 a été réalisée à partir de deux photos de Messieurs Hervé Chaumeton et Pierre Letellier de l'agence Jacana

Alors, dans mon équipe, j'essaie d'aller à contre-courant pour ne pas laisser germer la graine du racisme.

Tout seul, isolé, je ne puis faire grand chose. Alors, j'ai pensé à votre organisation, le m.r.a.p., auquel je sollicite l'adhésion. D'autre part, le m.r.a.p. pourrait-il me conseiller des brochures, des études sur l'histoire du racisme et ses racines ? Pourrait-il me conseiller des livres, des romans dénonçant le phénomène raciste ?

Patrick MARTINEZ
25200 Béthancourt

les laotiens protestants

Si je suis en accord total avec le m.r.a.p. — j'ai demandé mon adhésion au Mouvement après l'affaire de Flers — je ne peux accepter votre « en bref » de droit et liberté n° 361, relatif aux Laotiens.

Nous avons reçu à Flers et environs, un certain nombre de Laotiens (plus d'une trentaine) maintenant intégrés dans la cité. Ces Laotiens sont protestants (ils seraient 7 à 10 000 au Laos et dans les camps de Thaïlande, etc...). La plupart sont des jeunes — moins de 21 ans. Ils ont fui le Laos parce que leurs pasteurs, évangélistes, etc. étaient arrêtés, fusillés. En gros, l'Église Protestante

FERNANDE REMY

Prêt à porter féminin

33, rue de Sèvres
75006 PARIS
Téléphone 222.32.92

MARIE
CLEMENCE

ROBES
CHEMISIERS
BLOUSES HABILLÉES

108, rue Réaumur, 75002 Paris - Téléphone 233.86.02 et 236.16.79

Prêt à Porter - Jeunes Filles

Spécialités de Manteaux

MASCOTTE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 20.000 F

16, Rue Martel, 75010 PARIS Tél. : 770.74.15
770.18.13

Ben Chemoul

spécialiste grandes tailles

pantalons chemiserie

17, boulevard saint-martin
75003 paris - tél. 887.69.94

25, avenue de la république
75011 paris - téléphone 357.24.36



Chaussures de Luxe
Gletzère

71, RUE DE LA FONTAINE-AU-ROI
PARIS XI^e Tél. : 357-38-28

raphaël Lazar

tapissier-décorateur

Installation (bureaux, magasins, appartements, hôtels, collectivités)
50, rue Volta - 75003 Paris - tél. 278.69.44

a été démantelée. Je voudrais rappeler que déjà au temps du protectorat français au Laos, le culte protestant n'était pas autorisé. Racisme anti-protestant français de l'époque...

Par contre, j'ai connu les méfaits du BUMIDON lorsque j'étais à Madagascar et à La Réunion. D'autre part, je désapprouve aussi l'envoi d'un grand nombre de Laotiens en Guyane sans l'accord du peuple de Guyane.

Pasteur A. LANVIN
61430 Athis-de-l'Orne

le 8 mai : pourquoi ?

J'ai lu les derniers numéros de droit et liberté. L'article d'Alexandre Chil-Kozłowski sur le 8 mai, est très intéressant, mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui (page 14). Ne croyez pas que je défende et aime Giscard et son pouvoir, mais pourquoi continuer à se souvenir de choses si horribles lors d'une réunion rassemblant des hommes et femmes ayant vécu et souffert à cette époque. Ces gens sont assez malheureux comme cela ! Pleurer tous ces morts, un jour, ne les fera pas revenir, n'est-ce pas ?

Béatrice DARNACQ
92700 COLOMBES

N.D.L.R. Si nous souhaitons que le 8 mai soit commémoré, ce n'est pas pour se complaire dans l'évocation des souffrances passées. Il s'agit de la victoire sur le nazisme, c'est-à-dire sur un système particulièrement dangereux et qui menace toujours de renaître. Nous souhaitons donc que soit rappelé ce qu'il fut, pour mettre en garde contre les dangers qu'il représente encore.

droit
et
liberté
mensuel

120, rue saint-denis, 75002 paris
téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239-81 paris

directeur de la publication

albert levy

rédaction

jean-louis sagot-duvaux

maquette

lucky thiphaine

publicité

au siège du journal

ABONNEMENTS

• UN AN 50 FRANCS • SOUTIEN 100 FRANCS
ANTILLES RÉUNION MADAGASCAR AFRIQUE FRANÇAISE
LAOS CAMBODGE NOUVELLE CALÉDONIE 75 FRANCS
AUTRES PAYS 75 € CHANGEMENT D'ADRESSE 7 F

■ éditorial ■

un événement

Le congrès du m.r.a.p., qui se tiendra les 26 et 27 novembre à Paris, dépasse en importance tous les précédents.

Depuis la fondation du Mouvement, en mai 1949, l'Histoire a, certes, bien souvent, réclamé de lui une action vigoureuse. Il a fait face aux pressants problèmes posés tour à tour par les insuffisances de la dénazification au lendemain de la guerre, par les conflits coloniaux, et notamment celui d'Algérie, par les drames du Proche-Orient, par l'inhumanité du traitement infligé aux travailleurs migrants et à leurs familles; sans relâche, il est intervenu pour défendre les victimes des discriminations, de l'ostracisme, des haines et des violences qui composent un peu partout le cortège hideux du racisme.

Ce qui est nouveau, et qui fait de ce congrès un événement notable de la vie nationale, c'est la triple mutation qui s'est produite au cours de la dernière période dans la nature du racisme, dans la lutte antiraciste et dans le m.r.a.p. lui-même.

Aujourd'hui, nous avons affaire à un racisme de crise, étroitement mêlé à tous les aspects de la vie économique, sociale et politique en France et dans de nombreux autres pays. Tout est fait pour rendre de plus en plus insupportable la condition des immigrés, pour tirer plus de profits encore de cette main-d'œuvre bon marché, éminemment vulnérable et mobile. Tout est fait pour les désigner comme responsables des difficultés que connaissent des millions de Français, afin de masquer à ceux-ci les causes réelles de la crise. Et ces tentatives de divisions, de diversions proviennent désormais systématiquement des plus hautes sphères de l'Etat, ce qui donne au phénomène une dimension fort inquiétante.

Dans le même temps, nous assistons à une recrudescence de l'antisémitisme. Puisqu'il faut détourner les mécontentements contre n'importe quels faux coupables, « le juif », lui aussi, peut toujours servir de « bouc émissaire » comme naguère. Et ceux qui s'emploient à réveiller les vieux démons n'hésitent plus à se réclamer ouvertement de l'idéologie hitlérienne. De plus, les attentants néo-nazis, dont le m.r.a.p. est la cible privilégiée, contribuent à ce climat de violence, de peur et d'agressivité qui favorise les pires atteintes aux libertés de tous, comme aux institutions démocratiques.

Heureusement — et c'est la seconde mutation que le congrès prendra en compte — le racisme se heurte désormais à une puissante résistance dans l'opinion, qui se mobilise pour contre-attaquer. Il n'est plus aussi facile qu'autrefois de susciter les passions aveugles, néfastes à ceux-là mêmes qui y succombent. Les protestations qui ont répondu de toutes parts aux mesures anti-immigrés annoncées par le ministre Lionel Stoléru font honneur au peuple français : instruit par une douloureuse expérience, il ne laissera pas humilier et persécuter cette partie de la population que l'on veut séparer de lui; il sait combien l'injustice et l'arbitraire sont des maux contagieux. Oui, les temps ont changé, et sans prétention excessive, le m.r.a.p. peut se prévaloir, par son travail inlassable et cohérent, d'être pour quelque chose dans cette situation encourageante.

La France a besoin aujourd'hui d'un grand, d'un fort mouvement antiraciste. Les yeux se tournent vers le m.r.a.p.; ses dirigeants, ses militants s'interrogent : serons-nous à la hauteur ? Comment assurer les structures solides, et rassembler les larges soutiens qui nous permettront de relever les défis de notre temps ?

Le m.r.a.p. est loin d'être seul dans la bataille et il s'en réjouit; mais son action demeure irremplaçable, lui qui unit les antiracistes de tous les horizons, lui qui est en permanence tendu vers un objectif unique : la fraternité humaine.

Le m.r.a.p. a grandi, a rajeuni. Plus apte que jamais à jouer le rôle qui lui incombe, un énorme effort l'attend cependant pour s'en montrer pleinement capable. Le succès dépend de tous ceux qui ont conscience de la nécessité de son combat. C'est l'enjeu du congrès de novembre.

Albert LEVY

afrique-sur-seine



marotte en bois polychrome du Congo.

Le sixième Festival d'automne de Paris a donné l'occasion de découvrir un aspect peu connu de l'art et de la culture négro-africains, de leur symbolisme lyrique et de leur rythme, souvent mal perçus à travers les schémas occidentaux.

L'exposition « Marionnettes et Marottes d'Afrique Noire » qui se tient jusqu'au 19 décembre au Musée de l'Homme et que complètera l'exposition « Influence de l'art africain sur l'art européen 1905-1925 », retardée pour des raisons matérielles, permet une meilleure connaissance des arts du spectacle de l'Afrique noire, puisque marionnettes et marottes (sceptres surmontés d'une sculpture figurative), connues par les occidentaux au 19^e siècle seulement, avaient un rôle aussi important que les masques et la statuaire.

Elles étaient les éléments d'un spectacle total, théâtre religieux et initiatique. De nos jours, elles interviennent surtout au cours de spectacles de simple divertissement.

Au Mali, elles font, en général, partie d'un spectacle plus large, apparaissant à côté des masques et des danseurs, partageant avec eux le même répertoire chanté ou dansé. Qu'elles représentent l'animal, l'ancêtre ou la divinité, les marionnettes, à travers leurs personnages, relatent la vie en famille et ses péripéties, critiquent les conduites individuelles ou collectives, dénoncent les abus du pouvoir et les présences étrangères, s'attaquent aux maux physiques ou sociaux.

L'utilisation rituelle des marionnettes au sein des sociétés initiatiques est très fréquente (Gabon, par exemple). Ici, la marionnette évoque et actualise l'existence de l'autre monde peuplé des diverses entités spirituelles. L'impression reçue, au cours de l'exposition, est celle d'une grande variété où, cependant, masques, marionnettes, marottes et statues ne semblent pas appartenir à des catégories très différentes. D'ailleurs, le même nom les désigne souvent en Afrique. La richesse de leur expression semble détruire les frontières entre les différentes disciplines artistiques.

C'est la géométrisation des formes, ce refus des contraintes de l'imitation pure qui a frappé les artistes occidentaux, cubistes, expressionnistes, surréalistes du début du 20^e siècle.

Même s'ils ont détaché « l'objet » de son sens profond (captation des forces immanentes de la nature), celui-ci n'était plus vu seulement comme un objet exotique, insolite.

Cet art nous enseigne que les rapports de l'homme avec la nature peuvent ne pas être seulement techniques mais aussi esthétiques. En cela, il assume le mieux, la relation profonde de l'homme avec le cosmos, rompue par le rationalisme occidental.

Puisse ce type d'occasion — l'accès à une culture fondamentalement différente de la nôtre — favoriser l'entente et le respect mutuel des peuples. Puissions-nous éviter la mésaventure, hélas fréquente, de ce coopérant ayant séjourné une année en Afrique Noire, et ayant cherché en vain les pierres et les ruines auxquelles sa conception de l'art et de la culture étaient inévitablement liées !

Mireille CARRERE

Photo : D. Destable - Musée de l'Homme.

dans les silences de la musique

Le plus saisissant peut-être, dans ces spectacles africains à Paris, au cours du Festival d'automne, c'est justement qu'ils n'avaient de spectacle que le nom. Conteur sonrai du Niger, griots du Mali, devins de la forêt zairoise auraient pu être tués par un décor, par un type de rapport au public qui n'ont rien à voir avec les conditions réelles dans lesquelles s'exercent, chez eux, leur activité. A l'inverse, ce sont eux qui détruisirent totalement le schéma habituel du « concert ». Au public nombreux et attentif, ils lancent, comme un défi, l'hétérogénéité d'une culture qui ne cherche ni à se justifier, ni à plaire. Qui existe et qui se dit.

kora malienne

Au public, dès lors, de se soumettre à son incompréhension même; humblement, de constater qu'il se passe là quelque chose d'autre et qu'il se passe vraiment quelque chose.

Saisissante, cette attention d'un public qui ne comprend pas ce qui se dit, qui voit vivre un autre monde. Lorsque Mariam Kouyaté, la cantatrice malienne, entonne les grandes phrases de l'épopée mandingue, bien peu connaissent le sens et le rôle social de ces récits historiques si prenant dans leur dépouillement avec la seule kora (harpe d'Afrique de l'Ouest) qui accompagne. Fonction de connaissance, fonction de reconnaissance aussi

d'une société dans le passé qu'elle porte en elle, mais aussi, fonction de louange à l'égard de tous ceux dont la famille est chantée. A la fin du chant, nombreux sont les Maliens qui montent sur scène pour faire une offrande à la chanteuse. La musique seule n'est pas en cause. Devant le public européen, c'est tout le monde culturel de leur pays qui s'entrouvre, laissant beaucoup plus de mystère que de clarté, mais avec — on l'espère et l'on pouvait le sentir — la découverte passionnante d'un voyage culturel qui reste à faire.

conteur songhoï

Plus insolite encore, parce que le son de la kora, au moins, pouvait rappeler quelque chose, ce conteur nigérien qui pendant une heure vingt expose les ori-

gines historico-légendaires du Songhoï. Comme s'il était à Gao ou à Tillabéri, il s'adresse directement à ses « interlocuteurs » dont il quête l'habituel acquiescement. Là-bas, chaque phrase est ponctuée d'approbations. Ici, le silence pourtant ne le décourage pas. Il poursuit comme dans un rêve les méandres des généalogies et des histoires. Dans la fascination d'un public présent jusqu'au bout, il y a plus que l'incompréhension, il y a l'étonnement de cette communication bloquée par force, mais qui invite terriblement à ce que le récit ne soit pas « un coup pour rien ».

devins zairois

L'Afrique à Paris, ce fut aussi l'étrangeté absolue de ce groupe de devins zairois reproduisant « pour de vrai » les grands rites de la vie dans la forêt. Découverte de la variété immense de l'Afrique, une diversité à la dimension du grand continent. Spectacle totalement hermétique, et pourtant, là encore, c'est plus que du spectacle. « Qui veut participer au sacrifice ? » semblent dire ceux qui se livrent devant nous aux terrifiants arcanes de la forêt. Et comme, bien sûr, personne ne peut répondre, naît une gêne féconde et bouleversante que, sans doute, la plupart ont ressentie.

Je n'ai pas pu voir tous les spectacles. Ceux que j'ai vu justifiaient amplement l'entreprise. Aucune complaisance dans la présentation. L'exotisme est exclu ! Bien sûr, le public était sans doute différent de celui de Sylvie Vartan. Qu'importe, le public était là, très dense, très pris. S'il n'a fait que sentir la puissance de quelque chose d'autre — pouvait-il voir plus ? — c'est un pas important, vraiment positif, dans la compréhension en profondeur des cultures diverses créées par les hommes sous tous les cieux où ils habitent.

Yvan LABEJOF

droit
et
liberté

être
abonné

c'est
agir

des indiens à genève

On a vu des Indiens dans les rues de Genève en septembre dernier, avec leurs costumes rituels, leurs plumes, leurs colliers, leurs tambours. Mais il ne s'agissait pas d'une manifestation folklorique plus ou moins authentique. C'était de vrais Indiens qui avaient amené avec eux des valises pleines de dossiers pour faire entendre la voix des indigènes du continent américain, pour la première fois sur une scène internationale.

Deux cent cinquante délégués des nations indigènes d'Amérique du Nord, centrale et du Sud se sont réunis du 20 au 24 septembre 1977 au Palais des Nations de l'O.N.U., à Genève à l'occasion de la Conférence internationale des organisations non-gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'O.N.U. (O.N.G.) (1) sur la discrimination à l'égard des populations indigènes dans les Amériques. 70 % d'entre eux venaient des Etats-Unis et du Canada, 10 % d'Amérique Centrale et 20 % d'Amérique du Sud. Les Indiens du Brésil n'étaient pas représentés : en effet, dans ce pays, ils n'ont pas le statut de citoyens adultes et ils ne peuvent donc pas sortir du pays. Ceux du Chili et de Bolivie étaient représentés par des délégués en exil.

Les Indiens ont rappelé au monde qu'ils sont les premiers occupants légitimes du continent américain depuis plus de 50 000 ans et qu'ils ne constituent qu'un seul peuple, de l'Arctique jusqu'à la Terre de Feu. Et c'est un aspect très positif de la conférence d'avoir permis de sceller cette unité du mouvement indien.

Les Indiens sont cinquante millions d'indigènes américains et il est faux de dire à tout coup qu'ils sont des minoritaires, puisque dans plusieurs pays, ils représentent bien davantage que la majorité de la population, comme en Bolivie, au Pérou ou en Equateur. Les Indiens refusent d'être considérés seulement comme une catégorie sociale.

La société indienne est basée sur la fraternité et la vie en parfaite harmonie avec la nature. Et l'un des sommets de la Conférence fut sans doute, en commission économique, l'inoubliable hymne à la fraternité et à la nature que fut l'intervention du vieux Chef Hopi, David Monongye, âgé de 103 ans, qui arracha des larmes jusqu'aux traductrices dans leurs cages de verre, dont les traductions sanglotantes portèrent l'émotion à un niveau difficilement soutenable.

Aux Etats-Unis et au Canada, les Indiens sont 1 million dont la moitié vivent dans les « réserves ». Ils constituent la

communauté la plus pauvre de ces pays. Le chômage y atteint 90 %. Hors des réserves, c'est le sous-prolétariat et la misère. A l'intérieur, c'est la maladie, la malnutrition, l'acculturation, l'alcoolisme, etc... (2). « Nous sommes victimes d'un véritable génocide », a affirmé Russel Means, le dirigeant du Mouvement Indien, héros de Wounded Knee en 1973. *Sous la pression des plus grandes maisons pharmaceutiques américaines, le gouvernement a mis sur pied un programme de stérilisation de nos femmes. Lorsqu'elles vont à l'hôpital, que ce soit pour une appendicite ou un accouchement, elles en reviennent stériles. Déjà, dans certaines réserves, 40 % des femmes indiennes ont été stérilisées. Elles servent de cobayes.*

Un enfant indien sur quatre, actuellement encore, est enlevé à sa famille et

A la tribune : Philip Deere, leader de l'I.T.C.



Photo : J.F. GRAUGNARD

élevé en milieu non indien, ce qui est aussi une forme de génocide.

La répression est impitoyable. A Pine Ridge, on compte 200 meurtres d'Indiens depuis le siège de Wounded Knee en 1973.

En Amérique Latine, la situation des Indiens est souvent désespérée. Ils ont été (et continuent de l'être) chassés de leurs terres vers des régions de plus en plus stériles. Ils sont les victimes de toutes les formes de génocide, depuis la destruction physique comme en Amazonie jusqu'au Chili de Pinochet où les Mapuches sont en voie de disparition, face à « cette forme élégante de génocide qu'est la faim », pour employer une phrase d'un délégué Indien.

Dans la plupart des pays d'Amérique Latine, la population est placée sous tutelle de l'Etat, mesure « protectrice » destinée en principe à protéger les indigènes lorsqu'ils ne sont pas encore à même de faire face aux complexités du système juridique national, mais qui conduit en fait à les priver des droits humains fondamentaux, à leur retirer le droit de propriété sur leurs terres et à les placer dans une situation semblable à un esclavage légalisé.

Un des aspects les plus révoltants de cette spoliation des Indiens est la décision récemment prise par le gouvernement bolivien d'installer sur les terres indiennes 150 000 immigrants blancs en provenance de la très raciste Rhodésie !

Sur tout le continent américain, les sociétés multinationales se livrent au pillage des ressources naturelles des territoires indiens et la crise de l'énergie actuelle en accélère encore le rythme. Pour comprendre la situation des Indiens d'Amérique du Nord, il suffit de savoir par exemple que le sol des « réserves » renferme 90 % de tout l'uranium des Etats-Unis, 30 % de tout le charbon, 30 % du pétrole. Il y a aussi du cuivre, du plomb et d'autres minerais. On vole aux Indiens jusqu'à l'eau des fleuves dont le cours est détourné pour servir aux centrales thermiques, hydrauliques ou nucléaires, avec, en plus, les conséquences écologiques que cela entraîne.

Pour les Indiens des Etats-Unis, l'essentiel de la solution à leurs problèmes réside dans le respect des quelques 371 traités qui ont été signés entre les Indiens et le gouvernement américain, tous violés par celui-ci, mais qui sont toujours valables aux yeux de la loi américaine elle-même. Ces traités assureraient aux Indiens la libre disposition des ressources et minérales de leurs territoires reconnus par ces textes et leur permettraient de vivre suivant leurs coutumes et leurs valeurs sociales et religieuses et de se gouverner selon leurs principes.

Pour les Indiens d'Amérique Latine, où il n'y a pas de traités signés, ce sont les mêmes revendications fondamentales qui devront être satisfaites. Les droits économiques des peuples indigènes des Amériques peuvent constituer la base matérielle de l'élimination des pires abus et un bon début dans l'élimination du racisme, du génocide et des préjugés culturels dans les milieux sociaux et spirituels de la vie américaine. Salaires conséquents, protection du travail, droits territoriaux et sur les ressources, formation et respect de la langue du groupe, de sa culture, de ses valeurs traditionnelles, sociales et religieuses.

Ce sont toutes ces revendications que les O.N.G. se sont engagées à populariser et à soutenir, par des conférences, des séminaires, des actions de presse, le soutien aux actions des Indiens, etc...

La Conférence a également proposé que la Convention 107 de l'Organisation Internationale du Travail soit modifiée ou annulée. En effet, cette Convention est le seul instrument légal international qui définit et protège les droits spécifiques de la population indigène tribale dans les pays non-indiens d'Amérique du Sud. Hors, son texte encourage l'intégration sous le couvert de laquelle ont été pratiqués les pires abus.

Les O.N.G. ont transmis leurs conclusions finales au secrétaire-général des Nations Unies et à diverses instances de l'O.N.U. dont le Comité spécial sur la décolonisation et la Commission sur les Droits de l'Homme. Il semble donc maintenant tout à fait possible que les problèmes des populations indigènes des Amériques soient portés devant l'Assemblée Générale de l'O.N.U.

Au dernier jour de la Conférence, on a appris que Jimmy Carter, qui se fait le champion des Droits de l'Homme hors des frontières des Etats-Unis, prisonnier de son personnage, avait été contraint de faire savoir qu'il comptait signer en octobre deux conventions de l'O.N.U. sur les Droits de l'Homme dans le domaine politique, civil, économique, social et culturel, ce qui devrait permettre aux Indiens de porter plainte devant l'O.N.U. si ces droits continuent d'être bafoués aux Etats-Unis.

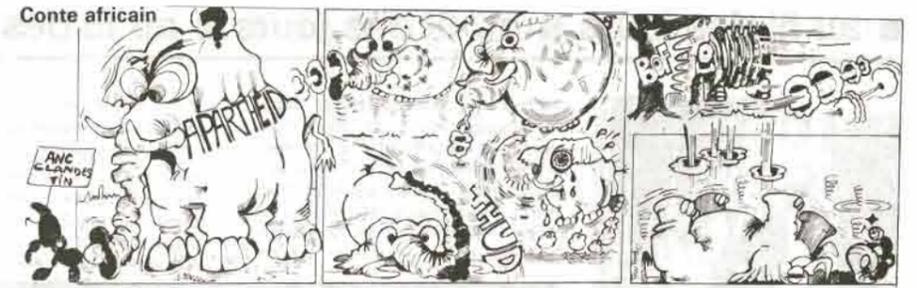
Les Indiens existent toujours, non pas comme vestiges des récits colorés qui enchantèrent notre enfance, mais en tant qu'hommes d'aujourd'hui car chez eux subsiste une vraie sagesse dont tous auront besoin demain pour construire une société fraternelle, juste et humaine.

Robert Pac

(1) Le M.R.A.P. est une de ces O.N.G. Rose Michalovicz et Robert Pac représentaient le Mouvement à cette conférence.

(2) Voir Droit et Liberté - août 1977.

droit et liberté n° 363 novembre 1977



Il était une fois un petit scorpion noir appelé A.N.C. et un gros éléphant nommé Apartheid...

afrique du sud la fuite en avant

Dix-huit organisations déclarées illégales, deux journaux interdits, des dizaines d'arrestations et de « bannissements » touchant des dirigeants antiracistes, c'est le sombre bilan de la dernière vague de répression déclenchée par le gouvernement de l'apartheid, en Afrique du Sud.

Le 18 octobre, ces mesures draconiennes tombent sur les téléscripteurs. L'Institut chrétien, la plupart des organismes de la « Conscience noire » sont touchés. C'est la plus importante atteinte contre les mouvements de résistance depuis l'interdiction du parti communiste sud-africain en 1955 et celle de l'A.N.C. et du P.A.C. en 1960. Se raidissant dans son racisme moyenâgeux, Vorster entraîne son pouvoir sur la voie de l'affrontement direct. Il rejette des groupes, dont beaucoup n'étaient pas encore convaincus de la nécessité de la résistance armée, dans une clandestinité totale. Il manifeste avec éclat, et malgré lui, la justesse des thèses du mouvement de libération, l'African National Congress, dont 12 membres sont actuellement jugés à Prétoria et risquent le pire.

Blancs et Noirs sont victimes de cette répression. L'admirable Révérend Beyers Naude, qui fut un dignitaire important de l'Eglise Réformée Hollandaise (la confession la plus raciste) avant de devenir un responsable de l'Institut Chrétien, est assigné à résidence. Les avocats de Steve Biko, le leader noir récemment assassiné en prison, sont inquiétés par la police raciste. Les milieux libéraux blancs s'inquiètent de voir se fermer ce qu'ils pensaient pouvoir être, un jour, une porte de sortie.

Jusqu'au gouvernement des Etats-Unis qui s'émeut, le jour même, de ce qui se passe en Afrique du Sud et qui évoque l'éventualité d'une évolution de sa politique dans les rapports avec les racistes.

En France, le m.r.a.p. réagit sans attendre, demandant au gouvernement de condamner cette vague de répression, de décréter l'embargo immédiat sur toutes

les armes à destination de l'Afrique du Sud et l'annulation du contrat nucléaire. Aujourd'hui, plus que jamais, les « code de conduite » et autres gadgets apparaissent dérisoires. Il faut stopper tout soutien avec des racistes dont il sera désormais difficile d'invoquer la bonne volonté et le désir de réformes.

Face à la présence de plus en plus sensible des résistants de l'A.N.C. — on les a vu hisser le drapeau de l'organisation sur un des plus hauts buildings du Cap —, face à la montée considérable des luttes populaires, les racistes ont choisi la fuite en avant, solution terrible mais qui peut permettre aussi une unification plus solide encore du mouvement de libération. Devant cette situation, les pays occidentaux qui restent le principal soutien de Prétoria, doivent se déterminer. Ou ils cessent toute forme d'aide aux racistes et mettent leurs actes en conformité avec leurs paroles, ou, une fois de plus, ils chantent avec des vibrants leur haine de l'apartheid tout en maintenant leurs liens privilégiés avec les racistes.

Paradoxalement, le durcissement de Prétoria peut arranger ceux qui veulent se donner des airs de défenseurs, des droits de l'Homme sans toucher à l'essentiel de leurs intérêts. Il leur sera en effet plus facile que jamais de se livrer aux « indignations de service » qui n'engagent à rien. Les antiracistes français doivent donc rester vigilants. Dans ces moments où le racisme fait peser un poids nouveau sur le peuple sud-africain, il doit imposer qu'enfin, la France puisse proclamer sans honte les principes démocratiques pour lesquels le peuple de ce pays s'est si souvent battu.

Racine MAIGA



Henri Noguères à la L.D.H. après l'attentat.

les amis de peiper

Un grave incendie criminel a ravagé les locaux de la Ligue des Droits de l'Homme, le 1er octobre. Au cours d'une conférence de presse, Henri Noguères, président de la Ligue, a affirmé qu'il avait la preuve que l'attentat était le fait du « Groupe Peiper », auteur d'un premier attentat contre son organisation durant l'été 1976. Les agresseurs ont volé de nombreux dossiers. Henri Noguères a ajouté qu'il avait fourni d'importants renseignements au juge d'instruction Pinsseau, renseignements qui devraient permettre de faire avancer l'enquête. Il s'est étonné de n'avoir pas été convoqué une seule fois par le juge d'instruction alors qu'il était chargé de l'affaire depuis plus d'un an.

même les noirs

Mme Kouyaté regarde les robes qui sont présentées au magasin « Le Puy de Dôme », près de la gare Saint-Lazare. Non loin d'elle, deux hommes et une femme devisent. Tout à coup, l'une d'entre elle déclare : « J'ai l'impression que mon sac est moins lourd ». L'homme la rassure : « De toute manière, tu n'avais ni argent, ni chèque, si c'est ton briquet ou ton porte-cigare, ça n'est pas grave ». Durant ce temps, Mme Kouyaté s'éloigne.

Peu de temps après, une vendeuse, l'homme et la deuxième femme s'approchent d'elle. Elle est la seule Noire dans le magasin, très animé à cette heure :

« — Madame, voulez-vous ouvrir votre sac ? — Pour quelle raison ? — Il y a eu un vol. — J'accepte d'ouvrir mon sac mais je vous préviens que si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, je porterai plainte contre vous pour diffamation. »

Elle est la seule à être contrôlée, mais les autres sont tellement

sûrs d'eux qu'ils insistent. Gênés de ne pas trouver ce qu'ils cherchent, ils bafouillent des excuses : « Vous savez, dit la femme, je respecte tout le monde, même les Noirs. — Le mot « même » est de trop — Mais vous savez, je suis pharmacienne (étrange argu-

ment !) — Et moi je suis médecin, mais là n'est pas la question. »

Une africaine médecin, ça n'était pas prévu dans le scénario. Piteux, les détectives improvisés proposent alors des fleurs, des bonbons qui ont, on s'en doute, un assez maigre effet sur Mme

Kouyaté : elle a la faiblesse de penser que son honneur vaut plus. Mme Kouyaté est aussi l'épouse du Dr Seydou Badian Kouyaté, l'écrivain malien qui fut longtemps ministre à l'époque du président Modibo Keita. Espérons que la pharmacienne et ses amis tireront

élucubrations génétiques au "figaro"

Dans une page consacrée à un « débat » sur « l'inégalité des hommes », le Figaro-Dimanche du 16 octobre se faisait le fourrier de théories pseudo-scientifiques tendant à prouver l'infériorité génétique de certains. On sait quelle utilisation peut être faite de ce genre de théories. Le Professeur Jacquard nous a envoyé la lettre qu'il a fait parvenir au Figaro pour répondre à l'« enquête » très spéciale menée par Alain de Benoist.

Vous classez les chercheurs préoccupés du problème de ce que vous appelez « l'inégalité de l'homme », en « héréditaristes » et en « environnementalistes », et vous vous rangez parmi les premiers en reprenant l'affirmation : « L'intelligence est déterminée à 80 % par l'hérédité et à 20 % par le milieu ». Combien de fois faudra-t-il répéter que cette phrase est rigoureusement dépourvue de sens ! Lorsque dans l'article voisin, le Pr Debray-Ritzen estime que l'héréditabilité de l'intelligence est aux environs de 75 à 80 %, il énonce une proposition précise, car « l'héréditabilité » a une définition rigoureuse. Sa phrase signifie que 75 à 80 % de la variance du Q.I. constatée chez les enfants sont dus à la variance du Q.I. chez leurs parents. Sans doute pourrait-on discuter le chiffre (une étude anglaise récente a obtenu 60 %; très probablement, le résultat est différent selon les populations). Mais cette querelle de chiffres est à mon sens secondaire. L'important est de s'entendre sur le sens des mots.

Cette affirmation sur « l'héréditabilité » ne justifie en aucune façon votre affirmation sur le déterminisme de l'intelligence. Ce passage d'une analyse de nuance à une analyse de cause est une énorme erreur logique, contre laquelle tous les professeurs de statistique préviennent leurs élèves de 1ère année.

Le seul sens que pourrait avoir votre affirmation sur le déterminisme de l'intelligence serait celui-ci : un enfant qui ne recevrait aucun apport du milieu, à partir de sa conception, aurait un Q.I. égal à 80, un enfant qui n'aurait reçu aucun gène aurait un Q.I. égal à 20 ! Ces phrases sont tellement absurdes que personne n'oserait les proférer; mais votre affirmation sur le déterminisme camoufle la même absurdité derrière une formulation pseudo-scientifique.

Mon collègue généticien, J.M. Goux, a récemment écrit : « L'intelligence est à 100 % génétique, elle est à 100 % due au milieu. » Cette formule montre bien qu'il est impossible d'analyser le résultat global qu'est l'activité intellectuelle d'un individu, en fonction d'éventuelles « causes ». Que devient alors la signification des mots « environnementaliste » et « héréditaristes » ?

Vous présentez tous ceux qui se sont élevés contre les affirmations de Jensen et autres Eysenck sur le déterminisme génétique de l'intelligence, comme des sectaires voulant, contre toute évidence, que les hommes soient tous égaux. Ils sont, dites-vous, des égalitaristes. En fait, le leit-motiv de tous les généticiens est la diversité; ils constatent, et ils s'en émerveillent, que tous les êtres vivants sont différents; et il ne viendrait à aucun généticien de mettre cette diversité en doute.

Mais différent ne signifie pas « inégal », l'inégalité a un sens précis; elle suppose un plus grand et un plus petit, elle implique une hiérarchie. Passer d'une différence à une hiérarchie nécessite une définition unidimensionnelle de cette différence. Ce passage est nécessairement arbitraire, l'honnêteté consiste à le préciser. Je ne prétends pas que les hommes sont tous « égaux », mais ils ne sont pas, pour autant, « inégaux »; ils sont différents. Une fois de plus, il importe de n'utiliser que des mots ayant un sens défini.

Vous reprochez aux « environnementalistes » de procéder par affirmation, mais tout votre texte n'est qu'une série d'affirmations sans preuves et de recours à l'argument d'autorité. Cette attitude d'incendiaire qui crie « au feu » m'a particulièrement choquée. Beaucoup des réponses d'Eysenck consistent à nier toute compétence en génétique à ceux qui le contredisent. En arriver à prétendre que Lewontin, auteur d'un des principaux ouvrages de génétique parus récemment (1), n'a pas la formation d'un généticien discrédite l'auteur d'une telle affirmation.

Ce n'est pas en fonction de sa formation mais des phrases que vous lui prêtez que je mets en doute la compétence génétique d'Eysenck : « L'intelligence est déterminée par un nombre de gènes compris entre 10 et 40 » ! J'espère pour lui que vous avez mal compris ses propos. Le Pr Debray-Ritzen rappelle justement dans son encadré que des milliards de neurones et des milliers d'enzymes interviennent dans le développement de l'intelligence. Comment ces milliers d'enzymes sont-ils codés par 10 ou 40 gènes ? Voilà qui remet en cause toute la génétique moléculaire ! Il aurait été utile d'assurer, tout au moins, la cohérence interne de votre exposé.

C'est de la légèreté que d'employer des mots non définis ou qui changent de sens d'une phrase à l'autre. Confondre « héréditaire » et « génétique », « différent » et « inégal », « intelligence » et « Q.I. », « potentiel intellectuel » et « réussite sociale » ne peut aboutir qu'à une polémique sans intérêt, d'où tout raisonnement scientifique est absent.

Albert JACQUARD (2)

(1) « The genetic basis of evolutionary change » Columbia University Press.

(2) Chef du service de génétique de l'INED, expert de l'O.M.S., sous-directeur du laboratoire d'anthropologie génétique de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

la leçon de leur mésaventure autrement que par un habituel et paternaliste : « Ah ! Ces Africains, ce qu'ils peuvent être susceptibles ! »

les fléaux...

Face à la multiplication des discriminations et des violences racistes, il est intéressant de voir où en est « la Justice ». On se souvient des affaires Benachenhou, cet avocat victime des sévices policiers en 1975 (dl n° 337, p. 7) et M'Bow, universitaire sénégalais qui fut passé à tabac en 1974 pour avoir voulu jouir d'une priorité à laquelle il avait droit (dl n° 335 p. 7). Les deux affaires viennent de réapparaître. Me Benachenhou a dû faire une sommation au procureur de la République, les policiers mis en cause n'ayant pas encore été entendus par le juge d'instruction. L'affaire avait été confiée au juge Pinsseau qui est aussi chargé de diriger l'instruction contre les agresseurs du m.r.a.p. et qui classa le dossier des « plombiers » du Canard Enchaîné. Quand à M. M'Bow, s'il comparait devant un prétoire, c'est en tant qu'accusé, pour coups et blessures à agents ! Il doit payer mille francs d'amende !

On se souvient également de l'affaire du Mazagan, ce bar de Limoges qui avait affiché sur sa vitrine : « Cet établissement est interdit aux personnes de nationalité algérienne par arrêté préfectoral ». Peut-être la Justice a-t-elle jugée que l'atteinte à la loi n'était pas assez flagrante car l'affaire a été classée sans suite. Le m.r.a.p., partie civile, a donc décidé d'engager la procédure de citation directe pour empêcher que l'affaire soit enterrée.

...de la balance

On note néanmoins quelques condamnations comme à Sarlat (Dordogne), pour discrimination dans le logement (un écriteau : « Chambre à louer — Portugais exceptés »).

A Chambéry, trois Dupont-la-joie qui ont pratiquement fait perdre la vue à une de leur victime, M. Amor Amri, ont été condamnés à six mois de prison, assortis d'un sursis pour deux d'entre eux. L'avocat général ne s'est pas rangé à l'avis des défenseurs qui pensaient cette peine exagérée (!) et a fait appel en demandant une aggra-

vation de la condamnation. Le tribunal s'est rangé à son avis en allongeant... le temps d'emprisonnement avec sursis ! La vue d'un immigré ne vaut pas cher.

A Metz, le tribunal a montré plus de sens des proportions en infligeant des condamnations allant de 12 à 15 mois de prison ferme à des jeunes gens qui s'étaient livrés à une « chasse à l'Arabe ». L'un d'entre eux a déclaré au tribunal : « Je suis raciste et il est possible que je recommence quand je sortirai de prison ».

je saignais partout

Combien d'agressions racistes inconnues, combien, enfoncées dans le silence de la honte, à l'heure où leur multiplication fait régner la peur chez les éventuelles victimes.

Faut-il parler de ce jeune homme qui vient exposer le cas de sa fiancée ? Elle, traumatisée, n'a pas voulu venir raconter ces terribles heures — deux heures et demi — où des policiers ont tenté de la faire céder à leurs avances dans un vestiaire du métro. Algérienne, elle n'avait pas ses papiers sur elle ! « Si tu n'accepte pas, on te fait expulser ! »

A Peyrolles, dans les Bouches-du-Rhône, le 6 septembre dernier, un groupe de « Français musulmans ». Tout à coup, plusieurs hommes approchent, tenant deux énormes dobermanns en laisse. Puis, il lâchent les chiens. Un des musulmans tombe. Ils s'en approchent et le rouent de coups. Il devra passer plusieurs semaines à l'hôpital. Parce que, comme ils le hurlaient cette nuit-là, c'était un « sale Arabe » !

Lorsque ces travailleurs portugais de Versailles rentrent chez eux, la scène identique, presque banale, atroce se reproduit. Mais cette fois, les agresseurs racistes qui crient « on en a marre des étrangers, rentrez chez vous » sont des C.R.S. en permission (quinze). Lorsque la police arrive sur l'appel d'un restaurateur, lui-même copieusement rossé pour avoir voulu s'interposer, les agents conseillent aux victimes... d'aller se faire soigner, et aux témoins de se taire !

Au commissariat de Fleury-lès-Aubray, le commissariat communique que les affirmations de M. Britit, un travailleur marocain, sont « absolument fausses ». Il a bien fallu pourtant ouvrir une enquête après les graves accusations portées par cet homme. Il affirme en effet avoir été « passé à tabac » par sept policiers et avoir été victime d'insultes racistes. Parce qu'un receveur des postes trouvait qu'il était trop exigeant en demandant un pli qu'il était venu chercher. Un médecin constata en effet qu'il avait été ligoté sur un brancard et portait de nombreuses plaies sur le visage et sur le corps.

Le 21 septembre, à Argenteuil, c'est un résident du foyer du Parc, un homme de 51 ans qui est agressé en partant au travail par un groupe de racistes débouchant d'une 504 grise. Ils le rouent de coups à l'aide de masses de bois, lui brisant le bras gauche et le blessant violemment à la tête. L'homme tâche de se réfugier dans le foyer. Les agresseurs remontent alors dans leur voiture et tentent de l'écraser.

Dans le 18ème arrondissement de Paris, c'est à nouveau la police qui est en cause. Ali Dahmane Saïd, patron d'un bar algérien est en effet mené au poste, dans des circonstances très particulières : il a agacé les agents en leur disant « sans qu'on lui ait rien demandé » qu'un homme qu'ils recherchaient était parti en direction du boulevard Barbès. Ali raconte la suite : « Ils me frappaient sans arrêt, m'ont cogné la tête contre les murs, m'ont traîné par les cheveux comme un sac de paille... (un flic) m'a enfermé dans les toilettes, il revenait me frapper toutes les heures, parfois toutes les demi-heures. Je saignais partout, j'avais les yeux gonflés, mes vêtements tout tachés ». Ali est accusé de menace à main armée à l'égard d'un membre des forces de l'ordre !



Fidèle à soi-même, Minute persiste dans ses fantasmes de toujours. La lorgnette du racisme, celle qui isole un fait divers pour en faire un symbole, porte une écrasante responsabilité dans le développement de la haine.

en bref

■ Parce qu'il voulait célébrer les fêtes du Yom Kippour, un médecin aspirant, Patrick Silberstein, a été condamné aux arrêts de rigueur. Il s'était en effet absenté une semaine avec l'autorisation de son supérieur hiérarchique. On le menace de le juger pour « désertion » mais on lui a fait des propositions de relaxe s'il donnait des renseignements sur certains de ses camarades, ce qu'il a évidemment refusé.

■ Le Haut Commissariat de l'O.N.U. veut renforcer le droit d'asile en limitant les possibilités de refoulement et de détention des réfugiés politiques.

■ 24 juifs noirs américains ont été appréhendés à Tel Aviv, en Israël. Les autorités ne veulent pas en effet qu'ils s'installent dans le pays. La loi du retour qui donne automatiquement la citoyenneté israélienne à tout juif qui entre dans le pays et qui le demande ne s'applique pas aux personnes qui sont à la fois de confession israélienne et de race noire.

■ Le seizième expulsé de la Sonacotra est revenu en France. Ainsi, un abus de pouvoir que le m.r.a.p. avait dénoncé immédiatement a connu une juste fin. Tous ces arrêtés d'expulsions ont été cassés. Une victoire de la lutte des antiracistes qui montre bien qu'on peut et qu'il faut agir !

■ Depuis le 1er novembre 1976, les étudiants kanaks du foyer calédonien de Paris sont en grève des loyers. Ils protestent contre la gestion « coloniale » de leur foyer, le racisme et l'absence de démocratie dans l'organisation.

■ Dans l'affaire des enfants libanais à vendre mise au jour par l'hebdomadaire chrétien La Vie, un point retiendra l'attention des antiracistes. La publicité notait en effet : « Un bébé de race blanche, en bonne santé et de culture occidentale, pour 25 000 F ». Les éleveurs en question ont une compétence inouïe : dresser, dès le berceau, leur marchandise à la « culture occidentale » !

■ Le 7 octobre, l'Union Nationale des Etudiants du Kamerun (U.N.E.K.) a reçu une lettre du ministère de l'Intérieur lui notifiant son interdiction. Il s'agit d'une nouvelle atteinte aux droits des étrangers vivant en France, d'autant plus scandaleuse que l'U.N.E.K. fonctionnait en France depuis 30 ans, sans dommage pour la collectivité nationale.

nazisme à l'étal

On ne trouve pas seulement des articles de brocante ou des livres usagers au marché aux puces de Saint-Ouen. On y trouve aussi des drapeaux nazis, des portraits d'Hitler et de Himmler, des insignes et des poignards SS, des affiches vantant les mérites de la division Charlemagne.

Un magasin s'y est en effet spécialisé dans ce commerce scandaleux. Je m'y suis rendu. Le magasin est en réalité divisé en deux parties bien distinctes. En bas on vend des costumes de théâtre (s'agit-il d'une couverture); en haut, une pièce a été transformée en une sorte de musée à la gloire des armées du monde entier et plus précisément à celle du troisième reich.

On y accède par un petit escalier. Je l'ai pris. Au dessus de la dernière marche, deux petites affiches rouges (la première rédigée en Allemand et la seconde en Français) datant de la seconde guerre mondiale donnent le ton. On y lit : « *Le juif Simon X... et le nommé François Y..., accusés d'avoir participé à une manifestation communiste ont été passés par les armes ce matin...* ».

A l'autre bout de la pièce, à gauche, se dresse, provocant, un drapeau nazi avec au centre la croix gammée.

Dans les étagères ont été disposés des couteaux de SS, des centaines d'insignes, de médailles, d'épaulettes nazis. Une sinistre débauche de rouge, de noir, de blanc. Au milieu de toute cette hideuse quincaillerie, je distingue une tache jaune. Je me penche. C'est une étoile de David portant un simple mot : « Juif ». Elle a servi dans le temps. Les branches sont édentées. On a eu du mal à la détacher du vêtement où elle était accrochée.

Des gens viennent, regardent, rien, puis s'en vont sans rien acheter. On se croirait à une exposition.

Le vendeur s'approche alors de moi : « — Vous cherchez quelque chose ? demande-t-il — Oui, des journaux publiés pendant l'occupation. »

Du doigt, l'homme me montre une pile de magazines jaunies par le temps. « J'ai là, dit-il, des exemplaires de *Signal*. » Je fais la moue. « Je ne suis pas spécialisé dans les journaux, continue l'autre. Il m'arrive d'en posséder. J'ai eu en particulier « *Le juif en France* ». Si ça vous

intéresse il faut venir tôt le samedi. J'ai trois ou quatre clients qui sont friands de ce genre de lecture ».

« — Et en affiche, qu'avez-vous ? dis-je. » L'œil du vendeur s'illumine : « — J'ai, répond-t-il, une pièce unique. Une affiche éditée pendant la guerre par le parti national-socialiste français. — C'est combien ? — 1 200 francs. — C'est cher. — Il s'agit d'une pièce rare. »

Je ne sais pas si ce vendeur éprouve une attirance particulière pour les théories nazies. Il affirme ne pas faire de politique. « *Je me moque qu'un client soit facho ou communiste. L'essentiel est qu'il ne soit pas bête (sic)* », m'a-t-il déclaré. Une chose est cependant évidente : les gens qui fréquentent son magasin ne sont pas tous des collectionneurs désintéressés.

L'expérience montre que souvent les nazis camouflent leur activités derrière des paravents anodins tel que le commerce ou le trafic des insignes, drapeaux et brochures SS. Quand certaines conditions sont remplies (crise économique, mansuétude des autorités, fascisme latent entretenu par le pouvoir, insécurité), ils n'hésitent pas à agir à visage découvert. C'est le cas aujourd'hui en

L'impudence d'une « ligue dissoute ».



Photo : Stéphane MAYRESTE

Allemagne et en France.

Alors, ils organisent des réunions, ils profanent des synagogues et des cimetières israélites, ils brûlent en effigie des juifs comme cela s'est produit à l'académie militaire de Munich, ils multiplient les attentats contre les organisations démocratiques (m.r.a.p., Ligue des droits de l'homme, syndicats, partis de gauche...).

En France un des groupe d'extrême droite les plus dangereux est sans conteste **Jeune Nation**. La formation avait été dissoute en 1958, lors de la guerre d'Algérie. Or voilà qu'enfreignant la loi, elle renaît de ses cendres et édite même un hebdomadaire « *Jeune Nation solidariste* » (ce dernier mot étant écrit en petit caractère). Plus extraordinaire : ce groupuscule extrémiste, théoriquement interdit, possède un local à Paris, rue de Chero, comme vous le montre notre photo.

La lecture de « *Jeune Nation* » est édifiante. Chaque numéro comporte une page relatant les activités militantes du groupe. Nous avons extrait les passages suivants :

« **4 mars 1973** : Attaque de deux bureaux de vote pendant les élections... »

« **août 73** : Camp militant... **Février 74** : Bordeaux, attaque du local du *Secours rouge*... **18 Avril 74** : Attentat contre le local U.N.E.F. d'Orsay (démenti)... **30 avril** : trois attentats contre I.B.M. et des associations franco-vietnamiennes (démentis)... **2 juillet 76** : départ de militants pour le Liban, (N.d.r.) : l'un d'entre eux, un certain Stéphane Zannettacci, y sera tué). **16 juin 77** : 4 attentats (démentis) saluent l'arrivée du tsar (N.d.r.) : Brejnev... »

Anti-communiste, anti-démocrate, **Jeune Nation** est aussi antisémite. Un antisémitisme qui s'abrite derrière l'antisionisme. Dans le numéro du 8 juin 77, on lit ceci : « *Alors, ce qui frappe le plus dans le 10e anniversaire de la guerre des six jours, c'est à quel point tous les chefs d'Etat qui s'étaient révélés réticents à l'égard du sionisme ont vu leur influence liquidée depuis 1967 : De Gaulle, Pompidou, Gomulka, Franco, Nasser, Papadopoulos, Makarios à Chypre; Novotny à Prague, le roi Fayçal d'Arabie, les Ukrainiens Chelepine et Podgorny, aux Etats-Unis Nixon et Agnew. Le grand Israël ne va pas seulement du « Nil à l'Euphrate », il est, pour reprendre la formule de Samy Flatto, cet escroc qui vient de se faire élire député israélien, « l'internationale des citoyens d'Israël ».*

Vraiment, on croit rêver. Décidément Bertold Brecht avait raison : « *il est fécond le ventre par où est sorti la bête immonde* ». Le combat, trente trois ans après l'écroulement du troisième reich, continue.

Stéphane MAYRESTE

le droit d'aimer



En son temps, le secrétaire d'Etat à l'immigration, Paul Dijoud, n'était pas avare de bonnes intentions. Bien sûr, les faits ne suivaient pas toujours avec autant d'entrain. 130 bénéficiaires de la « formation-retour » en 1975, 330 en 1976, ça n'est pas mirobolant, eu égard à la volonté affirmée de refouler hors des frontières un nombre vraisemblablement plus important de travailleurs immigrés !

Aujourd'hui, les belles paroles elles-mêmes ne sont plus de mise. Les mesures brutales, inhumaines que M. Stoléro vient de prendre dans l'atmosphère froide et feutrée de son cabinet jettent un jour cru sur une certaine façon de considérer les hommes.

Ces décisions aggravent considérablement et d'un seul coup la situation déjà difficile des travailleurs immigrés. Elles instaurent de nouvelles discriminations, en accentuent d'anciennes; elles tendent à développer dans l'opinion l'idée que les responsabilités et la solution du chômage se trouvent dans la présence des travailleurs immigrés. Après « une période de forte croissance durant laquelle de nombreux travailleurs immigrés sont venus apporter leur contribution au progrès économique » (L. Stoléro), on veut maintenant leur rendre la vie impossible, refouler un certain nombre d'entre eux pour dégonfler les chiffres du chômage dans une période électorale cruciale; on n'hésite pas à flatter le démon du racisme.

En rendant pratiquement impossible l'immigration familiale, on va jusqu'à interdire à ces hommes d'aimer !



la quatrième mesure

M. Stoléro a annoncé, le 27 septembre 1977, trois mesures concernant les travailleurs immigrés et prenant effet dès le 1er octobre (1).

1° Extension de « l'aide au retour » à tous les travailleurs immigrés résidant en France depuis plus de 5 ans. (Il s'agit d'une « prime » de 10 000 F accordée à tout étranger retournant définitivement dans son pays. Cette « aide » était proposée depuis le 27 avril dernier à tout étranger chômeur retournant définitivement dans son pays).

2° Arrêt de la délivrance de nouvelles cartes de travail à des étrangers, à l'exception des réfugiés apatrides, des étrangers de haute qualification, des conjoints de travailleurs immigrés précédemment admis dans le cadre de l'immigration familiale et des conjoints de Français.

3° Suspension pour trois ans de toute immigration familiale.

Reprenons, l'une après l'autre, ces trois décisions.

l'"aide" au retour

D'aide, cette allocation n'a que le nom. Elle correspond en fait à une perte nette pour les travailleurs auxquels elle est accordée. Inférieure aux allocations de chômage ordinaires dont tout salarié peut bénéficier pendant un an (environ 15 000 F pour un « smicard »), elle l'est plus encore dans le cas des licenciements économiques où les travailleurs peuvent toucher 90 % de leur salaire. En acceptant « l'aide au retour », le travailleur étranger perd tous ses droits acquis à la sécurité sociale, aux allocations familiales, pour lesquels il a toujours cotisé. « L'aide au retour », c'est en fait une bonne affaire pour les employeurs et le gouvernement. Cela se traduit par un véritable vol des travailleurs immigrés qui en sont victimes. Cela est si vrai que sur 49 116 lettres remises à des immigrés pour les inviter à en « bénéficier », 23 842 ont adressé une réponse dont ... 3 601 positives (statistiques du 15.9.77) !

En étendant la mesure à tous les travailleurs étrangers, chômeurs ou non, résidant, en France depuis plus de cinq ans, le gouvernement révèle un de ses buts. Pourquoi, en effet, ne proposer la mesure qu'à ceux qui sont depuis longtemps dans le pays, alors qu'on peut légitimement penser qu'ils sont les mieux intégrés ?

Si l'on renvoie les travailleurs plus anciens, ceux qui ont appris le français, ceux qui sont syndicalisés, etc... ne pourra-t-on pas les remplacer aisément par des travailleurs nouveaux venant par exemple du Sud-Est asiatique ou de pays comme la Turquie ou le Pakistan ? C'est d'ailleurs ce qui se produit en R.F.A.

Autre problème. On a vu le peu d'enthousiasme des travailleurs immigrés devant une « aide » aussi singulière. Il faut donc y ajouter des incitations plus convaincantes. Le développement du racisme et des discriminations de toute sorte, le harcèlement policier, l'impunité des criminels racistes en sont une.

plus de cartes de travail

L'arrêt de la délivrance de toute nouvelle carte de travail entre également dans cette campagne. Tout d'abord, elle règle de façon administrative brutale le cas de nombreux travailleurs qui, pour une raison ou pour une autre, ne se trouvaient pas en règle à la date du 1er octobre. Mais plus dramatique encore est le cas des jeunes qui sont nés ou qui ont grandi en France, dont le français est souvent la première langue et qui arrivent à la fin de leur scolarité à l'âge de 16 ans. Titulaires d'une carte de séjour « non salariée », ils se trouveront, sauf exceptions, dans l'impossibilité de travailler en France et risquent d'être également expulsés, sans même pouvoir bénéficier d'ailleurs de l'aide au retour, puisqu'ils ne sont officiellement ni travailleurs, ni chômeurs. Ainsi, c'est dans les deux sens que les décisions du gouvernement divisent les familles, enlèvent les enfants à leurs parents.

l'immigration familiale

De toutes les mesures annoncées, celle qui a provoqué les réactions les plus unanimement scandalisées est la suspension pour trois ans de l'immigration familiale; à tel point que le ministre a dû recu-

ler après avis défavorable du Conseil d'Etat et rapporter sa décision, tout au moins dans sa forme originale. Dans un assez piteux plaidoyer pro-domo, M. Stoléro revenait à une formule plus modérée : les familles pourraient venir mais ne pourraient obtenir de carte de travail. En ce qui concerne les ressortissants portugais, le gouvernement de leur pays ayant fait valoir les accords très explicites signés avec la France, ils seraient régis par la réglementation antérieure.

Première remarque : la mobilisation d'antiracistes de tous horizons a en effet contraint le gouvernement à reculer. La nouvelle mouture de cette mesure pourrait atténuer quelque peu l'inhumanité de son principe et c'est une première victoire.

Mais il faut y regarder de plus près. Comment faire venir sa famille s'il faut la faire vivre dans les conditions requises de logement, notamment, si l'on ne dispose que d'un seul salaire de manœuvre ? De plus, la pratique que l'on a pu constater jusqu'à présent est l'application illégale de la suspension de toute immigration familiale, alors même qu'aucun décret n'est paru à ce sujet; fait bien significatif de la situation d'arbitraire total auquel sont soumis les travailleurs étrangers. L'abondance subite d'irrégularités a conduit le m.r.a.p. à renforcer sa consultation juridique gratuite en ajoutant une séance chaque samedi après-midi de 14 h à 18 h, venant s'ajouter à celles déjà existantes du mercredi soir (17 h 30 à 19 h 30) et du samedi matin (10 h à midi).

Il faut souligner un dernier aspect, un aspect particulièrement grave. En décrivant mensongèrement le « million » comme un cadeau fait aux étrangers, en présentant le départ des travailleurs immigrés comme une solution à la crise, en évoquant la « pré-délinquance quasi inévitable » des enfants de migrants, M. Stoléro alimente sciemment une campagne raciste dont on sait à quelles atroces extrémités elle peut aboutir.

Le développement du racisme, c'est la quatrième mesure, celle que l'on tait mais sur laquelle on compte d'abord, parce que c'est d'elle que dépendra le plan. Si les immigrés n'ont pas suffisamment peur, si leur vie ne devient pas suffisamment impossible, accepteront-ils de se faire voler le fruit de leur travail. Toléreront-ils, s'ils sentent autour d'eux, la solidarité puissante de leurs camarades de travail, du peuple avec lequel ils vivent, d'être considérés comme des machines utiles hier, aujourd'hui bonne à jeter ?

Au-delà des froides justifications de la technocratie, la quatrième mesure, en filigrane, c'est contre moi, c'est contre vous, c'est contre la France et contre l'Homme qu'il faudra l'appliquer.

J.-L. S.-D.



Lu dans **La Vie** :

« L'homme s'est mis à pleurer devant moi », raconte Mme N., assistante sociale dans une cité de transit de l'Essonne. « Depuis une semaine, je n'osais pas lui annoncer la nouvelle interdiction, pour les immigrés, de faire venir leur famille en France. Mais ce soir, il a bien fallu... ». L'homme en question, un Tunisien de 55 ans, travaille comme manœuvre en France depuis une quinzaine d'années. A la suite d'un accident du travail, il se retrouve seul dans sa chambre de bonne. Il veut faire venir sa femme et ses trois plus jeunes enfants, qu'il n'a pas vus depuis sept ans. Des travailleurs sociaux, des voisins du quartier, multiplient les démarches pour obtenir une H.L.M. Le logement doit lui

être attribué dans les prochaines semaines. Là-bas, la famille a passé les visites médicales réglementaires. Les papiers sont en règle. Tout est prêt pour le départ. Aujourd'hui, tous ses espoirs sont tombés à l'eau. »

Un travailleur portugais vit en France depuis 13 ans. Trois ans après son arrivée ici, il fait venir sa femme. Mais les conditions sont très dures. Les deux époux préfèrent envoyer leur enfant au Portugal, dans la famille où il pourra vivre relativement mieux, avec les économies que ses parents envoient régulièrement. Aujourd'hui, la situation permettait enfin que la famille soit réunie. Tout était prêt pour que l'enfant arrive. Trop tard !

m. lionel stoléro n'a pas le cœur gai

« Je demande instamment, dans l'intérêt des travailleurs immigrés que je défends, non pas au niveau des paroles mais dans l'action quotidienne de logement, de formation, d'action culturelle, de scolarisation, que l'on cesse de jouer un jeu dangereux en inquiétant les travailleurs immigrés qui, plus qu'aucun de nous, ont besoin de trouver non seulement des réalisations matérielles mais aussi la paix et une chaleur humaine qui leur est nécessaire en raison de l'éloignement de leur pays. » Ainsi s'exprimait le 5 octobre dernier, à l'Assemblée nationale, l'homme qui venait d'interdire brutalement l'immigration familiale, de lancer une offensive sans précédent contre les étrangers travaillant en France.

Il présente son action et celle du gouvernement comme exemplaires. Par un artifice habituel, il présente les maigres mesures destinées à améliorer le sort des immigrés comme des cadeaux, généreusement attribués pour que « cette minorité importante se sente bien, qu'il s'agisse du logement, de la formation, de la culture ou du respect des droits. » Nous n'aurons pas la cruauté de décrire à nouveau l'immense misère dans laquelle se trouvent les travailleurs immigrés dans tous ces domaines. Il suffit de souligner qu'il faut un certain culot pour présenter comme de la générosité le droit pour un homme qui travaille, de vivre, dans le meilleur des cas, dans des pièces de 8 m² ou d'envoyer ses enfants à l'école ! La formation ? Les statistiques montrent que, lorsque l'immigration est durable, la seconde génération connaît une déqualification relative par rapport à la première. Le respect des droits ? Au-delà de celui de se taire, on ne voit guère que ce soit une préoccupation majeure de ceux qui organisent des vérifications d'identité jusque dans le lit des gens, qui donnent à la police des possibilités d'arbitraire illimitées, qui protègent l'impunité des criminels racistes.

« Faut-il rappeler quelques chiffres ? » interroge le ministre. Et d'évoquer les fonds affectés à « l'insertion des travailleurs immigrés ». Mais comme il le dit lui-même, ces fonds viennent du F.A.S. (Fonds d'action sociale) alimenté par les allocations familiales non payées des travailleurs immigrés, où par le 0,2 % patronal qui n'est qu'une partie différée de leur salaire.

Sur l'arrêt de l'immigration familiale, M. Stoléro a la bonté de nous informer de ses états d'âme. « Contrairement à certaines informations mensongères », il n'aurait pas « pris cette décision de gaieté de cœur » (sic). La justification qu'il en donne est pourtant un assez savoureux exemple de sophisme technocratique : « laisser venir les familles sans leur délivrer de cartes de travail, pose infiniment plus de problèmes au niveau familial que la suspension que le Gouvernement vient de décider ».

Même type d'argument froidement mensonger dans la lettre que le rénovateur du travail manuel envoie au m.r.a.p. à la suite de ses prises de positions : « Le dispositif de l'immigration familiale, faut-il le rappeler, n'existe en France que depuis trois ans sans que personne n'ait jamais auparavant fait état des violations des Droits de l'Homme ou de violation des engagements légaux de la France ». Mauvaise foi déconcertante, car, tout d'abord, le m.r.a.p. a pour sa part toujours demandé que les conditions de l'immigration familiale soient facilitées, mais surtout, les dispositifs mis en place il y a trois ans n'avaient pas pour but d'autoriser cette immigration mais de la réglementer. Le ministre, si prompt à vanter les efforts fait à ce sujet dans le domaine scolaire, devrait le savoir ! Quant au « libre choix entre la poursuite de leur activité en France et le retour au pays » évoqué dans la même lettre, nous tenons à la disposition de M. le secrétaire d'Etat les dossiers de la permanence juridique du m.r.a.p. assaillie depuis quelques semaines par les victimes de non-renouvellements arbitraires de carte de séjour ou de cartes de travail.

S., Sénégalais, est à l'hôpital. Sa femme devait venir. Instruite, elle aurait pu trouver un emploi. Ils auraient eu des enfants.

Ils auraient fait quelques économies pour retourner au pays avec des moyens nouveaux, la possibilité d'échapper enfin à la

anticonstitutionnellement

La section sociale du Conseil d'Etat a donné un avis défavorable à la décision prise par Lionel Stoléro de stopper l'immigration familiale. Cette décision est en effet illégale par de multiples aspects et il est particulièrement intéressant de voir pourquoi. Il y a fort à craindre en effet qu'on ne cherche des palliatifs à une mesure pourtant désavouée; de plus, rien ne prouve, au contraire, qu'on ne tentera pas ultérieurement de rééditer de telles pratiques dans d'autres domaines.

La mesure prise par le secrétaire d'Etat tendant à la suspension pour trois ans du décret n° 76-383 du 29 avril 1976 pose tout d'abord deux problèmes de droit.

1er cas : M. Stoléro annonce-t-il simplement par là au public son intention de proposer un projet de décret au Conseil des Ministres tendant à suspendre celui du 29 avril 1976 ? (seul un décret peut suspendre ou annuler un décret).

Dans ce cas, aucun recours n'est possible pour les administrés car un projet n'a aucune force exécutoire.

2^e cas : La mesure de M. Stoléro est une circulaire réglementaire ou un arrêté dont la publication a été portée aux intéressés, à l'opinion nationale et internationale par la presse et les mass-média. Et, d'autre part, elle a été publiée dans le J.O. Dans ce cas, en vertu de la hiérarchie des normes, cette mesure est illégale. De tels actes, réglementaires par nature, ne peuvent ni abroger, ni annuler, moins encore, suspendre un décret lequel est plus général et plus solennel. M. Stoléro est incompétent pour prendre un tel acte.

A ce niveau et dans ce cas, tout intéressé, individu ou groupement, justifiant d'un intérêt personnel, suffisant et actuel, peut engager un recours pour annulation dont le moyen est l'excès de pouvoir.

Violation des traités et conventions internationaux. Le gouvernement français jouit, dans le monde, d'une place incontestable. Membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, la France a ratifié la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Artisan de la construction européenne, son parlement a ratifié la Convention européenne des Droits de l'Homme. Elle est signataire de la Convention européenne sur l'immigration, de la Charte sociale européenne, de la Convention de l'O.I.T. Mieux, plus récemment, à Helsinki, elle a signé l'acte final de la conférence.

Avec la plupart des pays de l'immigration, le gouvernement français a signé des accords bilatéraux concernant l'immigration familiale (Turquie, Mali, Tunisie, Sénégal, Yougoslavie, Espagne, Portugal, Maroc, Algérie).

Notre Constitution du 4 octobre 1958 en son article 55 attribue aux traités et accords internationaux régulièrement ratifiés et publiés une autorité supérieure à celles des lois nationales même postérieures. Les hautes juridictions administratives et pénales ont confirmé cette disposition constitutionnelle par une jurisprudence aujourd'hui indiscutable.

Dès lors, il ne fait aucun doute que la mesure prise par M. Stoléro de suspendre pour trois ans l'immigration familiale est anticonstitutionnelle à l'article 16 al. 3 : « La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société » (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui est ratifiée). De même, cette mesure de M. Stoléro est anticonstitutionnelle à l'article 8 al. 1 de la Convention européenne des Droits de l'Homme laquelle est ratifiée par le Parlement français. De plus, ayant signé la Convention européenne au statut juridique du travailleur migrant, cette mesure contrevient aux articles 10, 12 et 19 de ladite convention et, encore davantage, à l'article 19 de la charte sociale européenne, laquelle est signée par le gouvernement mais non ratifiée par le Parlement français.

Les conventions bilatérales entre la France et les pays d'immigration prévoient toutes la venue des familles des migrants et le devoir du pays importateur de faire de son mieux pour le regroupement familial.

Il s'ensuit donc que la mesure de M. Stoléro de suspendre pour trois ans ce regroupement familial est encore une violation de tels accords. Rien, ne justifie une telle mesure sinon que, peut-être, à l'égard de certains pays, M. Stoléro a le regard tourné du côté du passé. Car une telle dénonciation des accords est cabalrière et irrespectueuse des Etats concernés.

En tout état de cause, la mesure de M. Stoléro est contraire aux principes généraux du droit tels qu'ils résultent du préambule de la constitution du 27 oct. 1946 auquel se réfère le préambule de la constitution de 1958, elle est contraire à l'esprit de l'acte final d'Helsinki et en ce qui concerne les pays signataires (Espagne, Portugal, Turquie, Italie), du texte lui-même (chapitre (b) page 98 dans : Acte final conférence sur la sécurité et la coopération, Editions Sociales par Jacques Denis).

L'on pourrait se demander en dernier ressort si le gouvernement français, en agissant comme il le fait, est vraiment sincère lorsqu'il prend place à la conférence sur la sécurité en Europe, à Belgrade ?

misère. Il a 24 ans, elle en a 20. Lorsqu'il lui a écrit pour lui dire que le gouvernement français interdisait sa venue, elle a répondu qu'elle ne pourrait pas attendre des années qu'il revienne. Un mari deux mois tous les quatre ans, c'est trop dur. Pour lui, une seule alternative : il rentre et aura perdu pour rien les années difficiles passées en France, ou bien il reste et ruine son ménage, s'enfonçant dans la solitude qui agglutine par grappes les parias de Barbès autour des amours dérisoires à 30 F. Dans les deux cas, sa solitude ne sera pas douloureuse pour tout le monde. Lorsqu'il a reçu la lettre de sa femme, S. est tombé malade. Aujourd'hui, il est à l'hôpital.

Lorsque M. et son épouse ont décidé de faire venir leur fils auprès d'eux, le jeune Algérien avait 13 ans. A l'école, il avait un certain retard — la langue ! — mais, rapidement, il s'est habitué, ses copains sont Français, la fille qu'il invite chaque samedi soir au cinéma, également. Aujourd'hui, il a 16 ans. Sur la carte de séjour de l'adolescent qui termine sa scolarité obligatoire, on lit la mention : non-salarié. Impossible, désormais, d'acquiescer une carte de travail. Il ne peut pas non plus continuer ses études. Il n'a plus le droit de vivre en France.

A., Portugais, est tout à fait en règle. Il a 65 ans. Sa femme vit auprès de lui. Il peut rester, il le doit. Sa pension d'invalidité ne peut pas, en effet, être payée en dehors du territoire français. Il va rentrer, pourtant. Le racisme a rendu la vie trop dure aux étrangers, s'ils sont pauvres. Tant pis, au pays, on se débrouillera bien. Bien sûr, ça fait mal au cœur d'avoir cotisé toute une vie, d'avoir souffert moralement et physiquement, et de ne pas toucher son dû. Mais que voulez-vous, vieillir, au moins, que ce soit sans le mépris !

Cet autre travailleur portugais aussi est en règle. Depuis huit ans qu'il travaille en France ! Lorsqu'il est allé faire renouveler son titre de séjour, il ne pensait pas qu'on puisse le lui refuser, puisque M. Stoléro avait affirmé à maintes reprises qu'il ne voulait en aucun cas forcer les immigrés à partir. Alors, la parole d'un ministre, ça doit tout de même bien être quelque chose ! Malgré le certificat de son employeur précisant qu'il tenait à le garder dans son entreprise, les services de la préfecture de l'Essonne ont refusé de faire le renouvellement en prétextant « la situation de l'emploi ». La parole de M. Stoléro ne vaut pas cher. Mais la vie d'un homme qui a travaillé pendant huit ans à la prospérité de la société française ?



Les enfants des autres /

Voilà cinq ans qu'elle vit en France avec son mari. Chaque trimestre, elle va à la préfecture pour faire renouveler le récépissé l'autorisant à séjourner. Elle élève ses deux enfants qui n'ont jamais vu l'Algérie d'où viennent leurs parents. Au début du mois d'octobre, elle est allée à nouveau faire régulariser ses papiers. En rentrant de la préfecture de Bobigny, elle a appris la nouvelle à son époux : « Le 21 de ce mois, je dois avoir quitté la France ». Il restera seul !

Parce que son père avait combattu dans l'armée française, ce jeune Tunisien avait été autorisé à séjourner en France avec son épouse depuis février 1977. On lui avait formellement promis, dans le cas où il trouverait du travail, de lui délivrer une carte de séjour. Aurait-il tenté l'aventure si cela n'avait pas été le cas ? Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour transposer son récépissé provisoire en carte de séjour ; il s'en inquiète à la préfecture : changement de programme, on décide qu'il n'est plus en règle, il doit partir.

Au moment de l'indépendance de son pays d'origine, ce Sénégalais a choisi la citoyenneté française. A l'occasion du

renouvellement de sa carte d'identité nationale, obligatoire tous les dix ans, on lui demande s'il est marié et s'il a de la famille au Sénégal. Sur sa réponse affirmative, on lui confisque sa carte. Une seule solution pour lui : il retourne devant le fonctionnaire compétent et déclare s'être trompé ; finalement, il se souvient maintenant, il est célibataire. On lui renouvelle sa carte, qui lui aura coûté ses allocations familiales... et un lambeau de dignité humaine !

Ainsi, non seulement la nouvelle réglementation aggrave dramatiquement les conditions de vie des travailleurs immigrés en France, mais elle développe un racisme qui autorise les mesures administratives les plus fantaisistes, les plus discriminatoires — et dans bien des cas, parfaitement illégales.

Ce n'est pas pour rien que ces dispositions odieuses ont provoqué dans tous les secteurs du pays une cascade de réactions indignées, depuis André Frossard dans « Le Figaro » jusqu'à la C.G.T. et à la C.F.D.T. en passant par les Eglises protestantes et l'Episcopat français par la voix de Mgr Saint-Gaudens, l'évêque chargé de l'immigration, de partis poli-

tiques comme le P.S. et le P.C.F. ou d'associations comme la Confédération Syndicale des Familles. Seuls l'extrême-droite et M. Stoléro lui-même s'en sont officiellement félicités. Ah, non ! Il y a aussi la L.I.C.A. (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme) qui titre dans son organe *Le droit de vivre* : « Les travailleurs étrangers vivant en France ne sont pas touchés par les mesures gouvernementales mais comment empêcher l'immigration sauvage ? » D'où *Le droit de vivre* tient-il cette stupéfiante information ? De M. Stoléro lui-même qui a tenu à démentir, devant ces singuliers antiracistes, « tous les bruits selon lesquels les mesures prises étaient discriminatoires et revêtaient un caractère raciste et xénophobe. » Si la L.I.C.A. affirme être « rassurée par ces déclarations ministérielles », le m.r.a.p., pour sa part, préfère partager l'inquiétude, et le combat, de tous ceux qui sont durement touchés par ces mesures. Cette lutte doit réunir tous les antiracistes, au-delà des divergences d'opinions, car c'est de la possibilité d'une société respirable, en France, demain, dont il s'agit.

Théo SAINT-JEAN

le racisme n'est pas la solution

Les décisions qui viennent d'être prises par L. Stoleru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du Travail, chargé du travail manuel, et par là des immigrés, sont inhumaines notamment en ce qui concerne les décisions arrêtées en matière d'immigration familiale. Elles visent, comme la quasi-totalité des commentateurs l'ont souligné (à l'exception du Front National de Jean-Marie Le Pen, M. Stoleru a les alliés qu'il mérite) à faire des immigrés les boucs émissaires de la crise et à diviser les

travailleurs. Cette politique organise le refoulement en ayant recours à tous les moyens.

Ce qui est peut-être moins bien perçu, c'est que cette politique désastreuse pour le renom de notre pays est aussi une mauvaise politique sur le plan économique car la démonstration a été faite que les deux postulats sur lesquels elle s'appuie : — les immigrés coûtent cher aux finances publiques, — les immigrés prennent l'emploi des français, sont faux.

les immigrés sont "rentables"

En effet, on recense chaque année environ 2 milliards de francs d'aides directes en leur faveur mais on estime aussi à 4 milliards, soit le double, l'économie qu'ils permettent en arrivant en France à l'âge adulte pour la plupart.

Les prestations familiales servies à l'étranger aux enfants des immigrés restés au pays sont bien inférieures à ce qu'elles auraient été si leurs familles avaient résidé en France où les cotisations qui alimentent les caisses d'allocations familiales font partie du salaire des immigrés. Seule, une faible partie leur revient à travers le Fonds d'action sociale (FAS). Ils sont donc bien spoliés. En outre, si une certaine redistribution semble s'effectuer en leur faveur en matière de prestations familiales, en revanche ils bénéficient moins que la moyenne de la population de l'assurance maladie, de l'assurance chômage, des dépenses de formation — et notamment

A la frontière espagnole ; ils arrivaient ; c'était la traite du XX^e siècle au service de l'expansion.

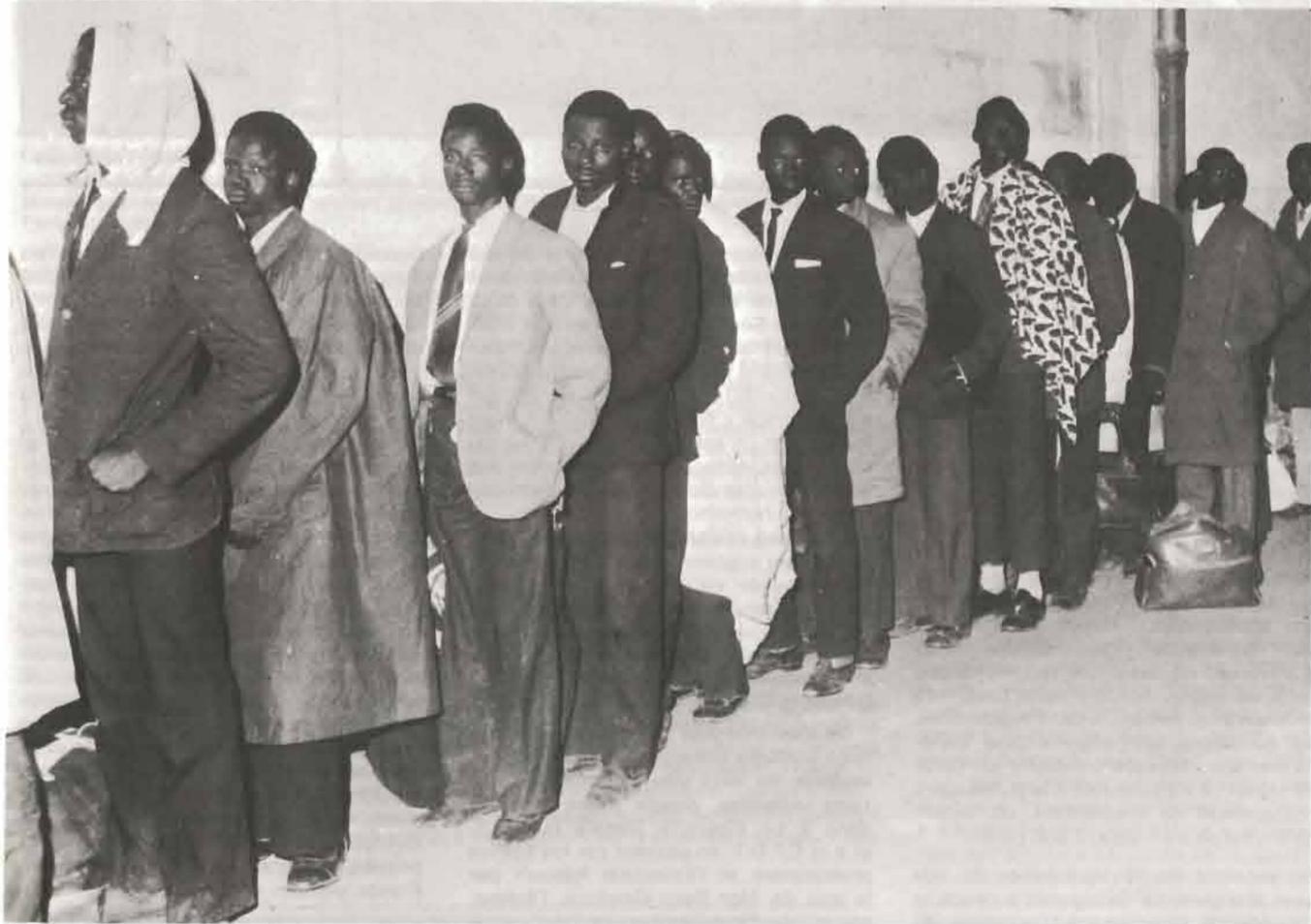


Photo : Daniel Velez.

de formation professionnelle. Placés dans les conditions du travail les plus mauvaises, ils sont bien plus victimes des accidents du travail que les nationaux.

Globalement, on peut considérer que du côté des **recettes publiques**, l'ensemble des immigrés contribue au financement des cotisations sociales dans une proportion supérieure à leur part dans les reve-

nus. Ils paient peut-être des impôts directs légèrement plus faibles mais bénéficient nettement moins des transferts directs.

Côté **dépenses publiques**, l'ensemble constitué par les prestations familiales, aides sociales, pensions et retraites les situe dans une position relativement

défavorable. Les consommations collectives leur sont également défavorables. Le bilan est donc incontestable : les immigrés procurent un avantage net aux finances publiques.

"l'emploi des français"

Pour apprécier le rôle des immigrés dans l'emploi, on a eu recours à deux démarches : d'une part, l'utilisation du modèle mathématique représentant l'économie française et qui a été utilisé pour la préparation du VII^{ème} Plan et, d'autre part, l'enquête auprès de représentants des différentes branches employant des travailleurs immigrés.

Il ressort de cette enquête que, dans la plupart des branches, le patronat n'envisage pas de se séparer des travailleurs immigrés parce que les raisons pour lesquelles il a fait appel à eux demeurent pour l'essentiel : acceptation de travaux pénibles, possibilité d'embauche limitée dans le temps, moindres exigences en matière de salaires et de droits syndicaux. La simulation par le modèle a montré, elle, que si l'on diminue de 150 000 le nombre de travailleurs immigrés, on ne pourra créer que 13 000 emplois en raison surtout de la baisse de compétitivité que ces départs occasionneraient. Dans le temps, le déficit extérieur serait aggravé de 4 milliards de francs et la croissance serait ralentie.

En réalité, il apparaît que, dans les conditions actuelles (qui peuvent être modifiées, mais seulement à long terme), les travailleurs immigrés appartiennent à la structure de notre économie, ils ont accompagné la création de la grande industrie jouant un rôle de complément de l'investissement. Leur présence ne peut être brutalement remise en cause. Tout cela indique bien que si le gouvernement s'efforce d'obtenir par sa politique xénophobe et raciste un avantage politique auprès d'une partie de l'opinion, à s'en tenir au plan économique, la politique du renvoi est un facteur aggravant de la crise.

Cette conviction ne suffit certes pas à définir ce que pourrait être une autre politique de l'immigration (ce n'était pas l'objet de cet article), du moins donne-t-elle suffisamment de raisons dans le domaine économique de s'opposer résolument à celle qui est actuellement menée.

Anicet LE PORS (1)

(1) Chef de la mission interministérielle sur l'immigration qui, en 1975 et 1976, a réalisé le rapport « Immigration et développement économique et social » paru en juin 1977 à la Documentation Française.

un démenti à m. poniatowski

Nos lecteurs se souviennent des déclarations fracassantes faites par M. Poniatowski (alors ministre de l'Intérieur) à la radio et à la télévision sur la criminalité des immigrés, soit disant plus élevée que celle du reste de la population. M. Poniatowski voulait ainsi justifier les très nombreuses mesures de refoulement et d'expulsion des étrangers.

Nous avons toujours soutenu dans ces colonnes que ces statistiques étaient truquées. Nous ne nous attendions pourtant pas à voir confirmer nos dires par le Commissaire du gouvernement près le Conseil d'Etat, M. Gènevois. Or, c'est exactement ce qui vient de se produire.

Le ministre de l'Intérieur avait pris un arrêté d'expulsion contre un jeune ouvrier tunisien, venu en France à l'âge de 9 ans, en raison d'une condamnation à une peine de 8 mois de prison dont 4 avec sursis pour vol, coups et blessures, et bien qu'il ait été autorisé, en raison de sa bonne conduite, par le juge des applications des peines à reprendre son travail au bout d'un mois d'emprisonnement. Le Tribunal Administratif de Lyon ayant annulé l'arrêté d'expulsion par un jugement du 25 septembre 1975, le gouvernement avait fait appel devant le Conseil d'Etat.

Devant ses conclusions, le Commissaire du gouvernement réfute les statistiques officielles publiées dans le bulletin d'information du ministère de l'Intérieur du 29 juillet 1976, où il est indiqué que le nombre des étrangers *mis en cause* pour des faits de grande criminalité, de moyenne criminalité ou de petite délinquance aurait atteint en 1975 des pourcentages de 25,34 %, 18,63 % et 12,31 %, de loin supérieurs à la moyenne nationale :

« En se reportant aux études très détaillées qui ont été menées respectivement par le service d'études pénales et criminologiques du ministère de la Justice et par l'auteur d'une thèse sur la « Délinquance étrangère » qui a été soutenue en mai 1976 à la faculté des Sciences juridiques de Rennes, il faut se garder de jugements hâtifs pour comparer les condamnations des Français et des étrangers et tenir compte d'abord, des différences de structure des deux populations. En effet, l'importance des condamnations est très différente selon le sexe, les classes d'âge ou les catégories socio-professionnelles. Si l'on considère l'ensemble des condamnations intéressant la population, on constate que celles-ci sont moins fréquentes chez les femmes, parmi les enfants et les personnes âgées ainsi que parmi les couches de la population, qui ont un niveau de qualification et d'étude plus élevé. Or, précisément, la proportion des femmes, des enfants et des personnes âgées est beaucoup moins forte dans la population étrangère que dans la population autochtone. A l'inverse, la qualification est plus faible dans la population étrangère. »

« L'ensemble de ces données conduit à penser que le taux de condamnation de la population étrangère n'est pas fondamentalement différent du taux de condamnation de celles des catégories socio-professionnelles qui répondent à des caractéristiques voisines. » (Gazette du Palais, 16 juin 1977).

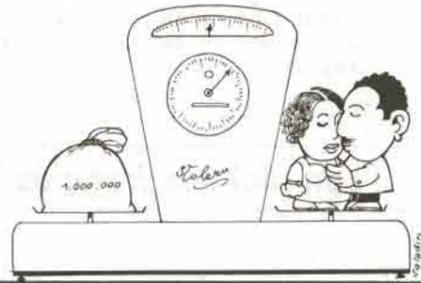
Ces conclusions appellent deux observations :

1^o Si l'on tient compte, en ce qui concerne les termes employés par le Commissaire du gouvernement, du caractère toujours très feutré des discussions devant le Conseil d'Etat, ces conclusions constituent un démenti cinglant des affirmations de M. Poniatowski et la preuve de son truquage des chiffres.

2^o Le Commissaire du gouvernement a omis d'invoquer un argument supplémentaire et d'une particulière gravité. Dans les statistiques du ministère de l'Intérieur on parle d'étrangers « *mis en cause* » pour des crimes ou délits, et non pas *condamnés* pour de tels faits. La différence est énorme, car il suffit d'être interpellé lors d'une manifestation et pour une soi-disant « vérification d'identité » pour que l'étranger en question figure parmi ceux « *mis en cause* », sans que l'étranger soit traduit devant un tribunal et encore moins condamné. Et les chiffres résultant de ces « *mis en cause* » sont ensuite comparés à ceux résultant des *condamnations* prononcées contre des délinquants du reste de la population.

A comparer des choses comparables, c'est-à-dire les condamnations pour crimes et délits commis dans des tranches de population de mêmes classes d'âges ou catégories socio-professionnelles, en tenant compte également du sexe des condamnés, l'on constate que la criminalité des ouvriers immigrés est inférieure à celle du reste de la population.

Manfred IMERGLIK,
Avocat à la Cour.



en marge de la loi

La Section sociale du Conseil d'Etat, qui était appelée à examiner le projet de décret sur la suspension de l'immigration familiale a donné un avis défavorable au texte (*Le Monde* 22.10.77 et 23.24.10.77.). Il estime, en effet, que celui-ci n'était conforme ni aux principes généraux du droit, tel qu'ils résultent de la Constitution, ni à un certain nombre de conventions passées par la France avec des pays d'émigration. Très souvent l'avis de la section spécialisée suffit, mais en l'espèce, le projet de décret a dû être soumis à l'assemblée générale du Conseil d'Etat le 27 octobre.

Restent les deux autres mesures restrictives dont l'application par circulaires fait craindre que des pressions, abus et ségrégations ne s'exercent, qui mettraient en cause les règles essentielles de la démocratie et du droit des gens. Les protestations des gouvernements algérien et portugais montrent bien quel est l'enjeu de cette « politique de l'immigration » au nom d'une soi-disant résorption du chômage en France. L'analyse des décisions concernant la « délivrance des cartes de travail aux étrangers » et le « droit au retour » révèle très vite les objectifs poursuivis.

La décision du Conseil des Ministres du 3 juillet 1974 qui suspendait l'immigration en France, a été accompagnée de la mise en œuvre progressive d'une politique de non-régularisation des étrangers entrés comme « faux touristes ». En 1976, le volume des régularisations atteignait le chiffre de 17.253, mais la moitié des étrangers régularisés appartenait aux catégories particulières des : 1 - réfugiés apatrides 2 - étrangers de haute qualification (professeurs, chercheurs...) 3 - conjoints des travailleurs étrangers admis dans le cadre de l'immigration familiale 4 - conjoints de Français. Pour les sept premiers mois de l'année 1977, une baisse de 31,6 % du nombre des régularisations par rapport à la même période de l'année 1976 a été constatée. Aujourd'hui, la circulaire du 17 juillet 1977 (non publiée au Journal officiel, publiée au Bulletin officiel du Ministère du Travail, TEP 77/34, p. 5097), citée par Lionel Stoléru dans sa conférence de presse, met un terme à la régularisation : des instructions ont été données aux Directeurs du Travail pour ne plus régulariser la situation des étrangers travaillant clandestinement, la mesure prenant effet au 1er octobre. Seules 3 catégories déjà citées (réfugiés-apatrides, étrangers de haute qualification, et conjoints de français) échappent à la règle.

Certains points restent dans l'ombre, notamment le cas des enfants arrivés dans le cadre de l'immigration familiale, qui n'ont pas trois ans de séjour (ceux ayant trois ans font partie des catégories privilégiées pour obtenir la carte C - arrêté du 24 février 1976 -). Aucune allusion non plus n'est faite aux cas des frontaliers et des travailleurs saisonniers.

Un dispositif d'aide au retour a été mis en

place en vertu de la décision gouvernementale du 27 avril 1977 pour « les demandeurs d'emploi étrangers bénéficiaires des allocations d'aide publique ou de régime Unedic ». On sait aussi que de curieuses pratiques ont été dénoncées à cette occasion, des travailleurs voyant disparaître leur dossier de la liste des demandeurs d'emploi alors même qu'ils n'avaient pas répondu à la proposition d'aide au retour. Sous l'effet des contrôles et des pressions parfois exercées, l'aide au retour a souvent été ressentie comme une « prime à l'expulsion » (1).

Le 17 septembre dernier L. Stoléru annonce donc que le gouvernement a décidé d'« étendre le bénéfice de l'aide au retour à l'ensemble des travailleurs immigrés justifiant d'une activité salariée en France d'au moins cinq années ». Ainsi, depuis le 1er octobre, date d'entrée en vigueur des nouvelles mesures, l'aide au retour est fixée comme suit :

- 10.000 francs pour le demandeur qu'il soit chômeur secouru ou bien qu'il soit salarié ou chômeur depuis plus de 5 ans ou chômeur non secouru au 1er octobre 1977;
- 10.000 francs pour son conjoint qu'il soit chômeur indemnisé ou bien qu'il ait les mêmes droits que le demandeur salarié ou chômeur depuis plus de 5 ans ou chômeur non secouru à la date du 1er octobre;
- 5.000 francs pour son conjoint s'il est salarié ou bien s'il a une carte de travail;
- 5.000 francs pour son enfant mineur s'il est salarié ou chômeur indemnisé ou bien s'il a une carte de travail.

Ce sont les Bureaux de la Direction Départementale du Travail qui fournissent les informations et auprès desquels sont déposés les dossiers. L'Office National d'Immigration est chargé d'assurer le traitement administratif des dossiers.

Le leurre du « million » dénoncé dans ce dossier, l'a été également par les associations d'immigrés et par les syndicats (2). Rappelons concrètement ce qui n'a pas toujours été clairement expliqué par les pouvoirs publics :

- aucun remboursement n'est prévu pour les dépenses occasionnées par le déménagement ou l'achat de mobilier à l'arrivée;
- c'est jusqu'au jour du départ seulement, que le travailleur a droit aux indemnités de chômage et au bénéfice de la sécurité sociale (or, sait-on que de nombreuses maladies pro-

fessionnelles se déclarent après de longues années sous les formes les plus graves ?)

- les pensions et les rentes (maladies ou accidents du travail) peuvent continuer à être touchées, mais selon la procédure et les modalités prévues par les accords conclus entre la France et le pays d'origine.

Enfin, il est nécessaire d'insister sur les démarches qui doivent être effectuées avant le départ : prendre contact avec la caisse de retraite, les points de retraite restant acquis; se renseigner auprès du consulat ou de la banque pour les modalités de remboursement des dettes contractées en France, et pour les dettes publiques (impôts, frais d'hôpital...), s'informer au fichier central de Rosny sous Bois, centralisant les informations; avertir de son départ la compagnie d'assurance, qui assure l'appartement, la voiture... Cette prolifération caractéristique des démarches administratives permet tous les abus.

En outre le Conseil des Ministres du 9 décembre 1975 a adopté le principe d'une aide à la formation-retour « destinée à faciliter aux travailleurs immigrés qui le souhaitent l'acquisition d'une qualification professionnelle leur permettant de contribuer efficacement au développement économique de leur pays d'origine ». En réalité, ces déclarations généreuses sont restées pour le moment des pétitions de principe, à la fois parce qu'il n'y a pas eu de concertation avec les pays d'émigration pour évaluer précisément les besoins de main-d'œuvre qualifiée et, aussi, parce qu'il n'y a pas eu de moyens financiers débloqués pour la formation-retour.

Mais cette carence n'est elle pas l'aveu de l'exploitation qui est faite de la main-d'œuvre immigrée pour des travaux sous-qualifiés et sous-payés ? La formation professionnelle interviendrait au moment du retour au pays d'origine et alors qu'on inciterait les immigrés à quitter la France pour qu'ils libèrent des emplois au profit des Français au chômage. Quel tissu d'incohérences !

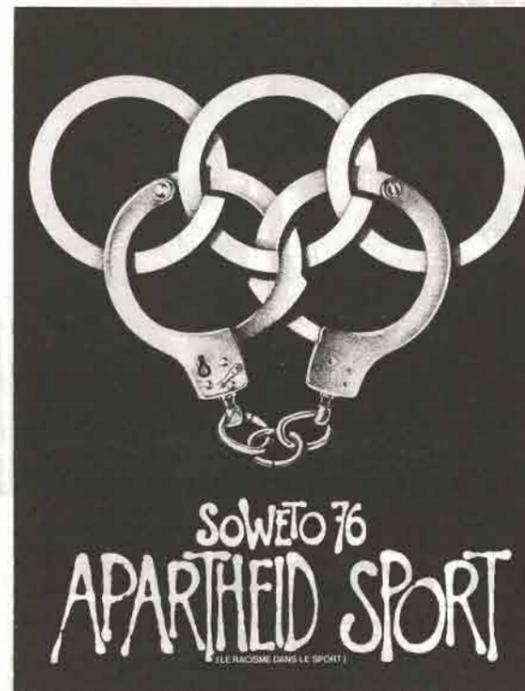
Les contradictions du droit des travailleurs immigrés consistent dans ce reniement perpétuel des principes du droit français et des déclarations officielles de « justice sociale », sous de faux prétextes économiques. Le droit à la famille et le droit au travail sont des droits de l'Homme qui ne peuvent être mis en cause par des circulaires ou instructions d'un ministre, qui ne peuvent être laissés à l'arbitraire de l'administration et sous la menace de contrôles policiers ou de l'expulsion. Les récentes décisions annoncées par M. Stoléru conduiront à une incertitude juridique des étrangers, qui les rend vulnérables à toutes les formes de répression et de ségrégation. La solidarité français-immigrés doit, aussi, s'affirmer sur le terrain des libertés garanties par le droit.

Jacqueline COSTA-LASCOUX
Chargé de recherche au C.N.R.S.

(1) Le gouvernement algérien a déclaré : « Il ne faudrait pas que Paris transforme le slogan « le droit au retour » en « droit à l'expulsion ». *Le Monde* du 2 août 1977.

(2) voir notamment les articles publiés par l'Amicale des Algériens en Europe dans l'Algérie en Europe du 1er juillet 1977 (n° 258), *Expression Immigrés-Français* n° juin-juillet 1977; le document (27/4/77) mis à jour 16/6/77, publié par la C.G.T. « Le retour volontaire » et le document FASTI n° 77.08.06 sous forme de « mises en garde ».

de nouveaux films sur la situation en Afrique australe



service
audio-visuel
d'information
sur
l'Afrique du sud

Propose actuellement ses
films (en français) disponibles au siège du m.r.a.p.
120, rue St-Denis - 75002 Paris
Tél. : 233.09.57

En 1976, après les événements de SOWETO, nous avons ressenti le besoin de créer une organisation susceptible de fournir des matériaux audio-visuels indispensables à la lutte contre l'apartheid dans le monde.

L'absence ou la quasi absence d'information audio-visuelle l'accaparement de cette information par les grands groupes de presse

le traitement de cette information, ne reflètent en rien ce qui se passe en Afrique du Sud.

Filmer en Afrique du Sud est interdit et ne peut se faire que sous le contrôle gouvernemental, ce qui exclut toute possibilité de véritable information audio-visuelle.

Les gens d'opposition au régime de Prétoria n'ont accès aux médias que lorsqu'ils s'expatrient.

Nous avons pensé qu'en donnant la parole à ceux qui vivent en Afrique du Sud, un grand pas pouvait être franchi pour leur libération.

I/APARTHEID SPORT ET POLITIQUE, film de 60 mn, 16 mm, couleur.

Ce film traite du problème du sport en Afrique du Sud mais aussi de la situation politique en générale (historique du système, vie dans Soweto, les événements de Sharpeville et de Soweto...).

II/SOWETO 76, film de 10 mn, 16 mm, noir et blanc.

Réalisé grâce à l'exposition de photos de Défense and Aid qui retrace les événements de Soweto.

III/FEMME DE SOWETO, film de 35 mn; 16 mm, noir et blanc.

Ce film est un témoignage exceptionnel sur les événements de Soweto et l'organisation des femmes africaines dans Soweto. Cette institutrice qui a vécu tous les événements de Soweto nous avait confié son témoignage en janvier 1977. Elle a été tuée en mai 1977.

IV/OUVRIER DE SOWETO, film de 20 mn, Super 8 et 16 mm, couleur.

Nous avons interrogé un ouvrier pris au hasard dans la rue. Il parle librement de sa vie, de ses conditions de travail, de ses espoirs et de la conscience politique des africains.

Dans le cas où vous envisageriez une action d'importance dans votre région, nous pouvons mettre à votre disposition une personne susceptible d'animer les débats ainsi qu'une exposition photographique et des programmes vidéo.

TARIFS DE LOCATION.

APARTHEID SPORT ET POLITIQUE	400 ff
SOWETO 76	120 ff
FEMME DE SOWETO	250 ff
OUVRIER DE SOWETO	150 ff

Tarifs particuliers pour plusieurs films.



accueillir

Dans notre dernier numéro, nous avons publié l'essentiel du compte rendu de la table ronde qui s'est tenue à la Sorbonne en mai dernier sur « le seuil de tolérance aux immigrés en milieu scolaire » (dossier « éducation à la fraternité », dans le numéro d'octobre 77 de droit et liberté).

Nous présentons ci-dessous la fin du débat, centrée autour des problèmes de l'accueil des enfants de migrants dans les écoles et de l'enseignement spécifique qui leur est dispensé.

A leur arrivée en France, les enfants étrangers sont accueillis, en principe, dans deux types de classes : les classes d'initiation pour le primaire, les classes d'adaptation au niveau du C.E.S., ces dernières en nombre très insuffisant. Un maître de classe d'initiation raconte : « j'ai 20 élèves : 17 Marocains, 1 Canadien, 1 Algérien, 1 Portugais. Les rapports avec les parents sont très difficiles car ils viennent de plusieurs quartiers. Certains ont 6-7 ans. A cet âge, ils ne sont jamais allés à l'école qui leur réserve bien des surprises : ainsi, pour certains, c'est la première fois de leur vie qu'ils montent un escalier... D'autres ont 11-12 ans. Tous ont beaucoup de problèmes pour suivre la méthode audio-visuelle du CREDIF d'apprentissage du français car ils ont du mal à coordonner ce qu'ils perçoivent sur l'écran et par le magnétophone. Mais au bout de 6 mois, ils ont appris à parler. Ils pourront entrer en cours préparatoire, l'année suivante. Les plus âgés, qui ont déjà une scolarité derrière eux, rejoindront le C.E.S. Tout dépendra de l'accueil qui leur sera fait alors... »

Ces classes où l'on regroupe les étrangers peuvent paraître suspectes : n'est-on pas là en train de créer un ghetto, de les exclure de la vie scolaire ? Certains les craignent et souhaitent la création de postes d'enseignement des langues, en particulier de Portugais et d'Arabe en 1^{re} et 2^e langues, qui permettent aux enfants étrangers de s'entretenir dans leur langue et leur culture sans être exclus du cycle normal. Mais pour d'autres intervenants, ces classes d'adaptation sont au contraire des classes anti-ghetto qui donnent aux enfants l'outil linguistique indispensable. Le ghetto se constitue bien plus lorsqu'on les met prématurément dans le cycle normal : on les retrouve alors abandonnés à eux-mêmes au fond de la classe...

Par contre, il y a en classe d'adaptation des enfants français qui avaient mal supporté la 6^e et la 5^e et qui, se retrou-



Tout dépendra de l'accueil.

vant avec des jeunes étrangers souvent très travailleurs, « s'accrochent » à nouveau... Il faut donc lancer un appel à tous les enseignants pour qu'ils poussent à changer les structures dans leurs établissements, à créer des classes spéciales, des postes de langues. Il ne faut pas perdre de vue deux aspects complémentaires de la question : donner aux enfants les moyens de s'adapter dans le cycle normal (par l'apprentissage de l'anglais, par exemple, indispensable en C.E.S. et C.E.T.); leur redonner le goût de leur langue et de leur culture pour qu'ils n'aient pas honte, comme c'est trop souvent le cas.

des structures insuffisantes

Mais à côté de ces expériences encourageantes, l'accent est mis sur les insuffisances du système : les classes d'initia-

tion étant en nombre insuffisant, on a vu des inspecteurs décider de placer des enfants ayant l'âge du C.E.T... en grande section de maternelle ! Mais c'est l'insuffisance des classes d'adaptation qui se fait le plus durement sentir. Des instituteurs du Nord se sont aperçus, lors d'une entrevue syndicale, que leur inspecteur d'académie ne connaissait pas la circulaire portant mention de la création de classes d'adaptation. Ils ont compris alors pourquoi il n'y en avait aucune dans le département... Pratiquement, les enfants sont tous envoyés en classe d'initiation du primaire, même s'ils ont... 17 ans ! Inutile de souligner combien une telle pratique peut être mal vécue, devenir source de conflits pouvant aller jusqu'à la délinquance.

des maîtres! quels maîtres?

Enfin, il est regrettable que la formation des maîtres de ces classes spéciales soit pratiquement inexistante. La seule structure en place est celle des CEFISEM, mais ils n'ont pas suffisamment de moyens. On crée actuellement dans le Nord des postes d'enseignants chargés du soutien scolaire des enfants immigrés. Il existe actuellement 29 postes de ce type. Ces enseignants sont formés au cours d'un stage de 12 semaines. L'instituteur donnant cette information, occupant lui-même un de ces postes, estime cependant que l'absence de moyens matériels et de coordination avec les maîtres des classes dont on prend les élèves rend tout travail efficace impossible : il préfère se retirer l'an prochain. Une innovation intéressante pourtant : ces enseignants ont 3 heures de leur service réservées aux contacts avec le quartier et les parents.

Enfin, les maîtres étrangers enseignant dans les écoles primaires sont à la charge des gouvernements des pays d'origine. Outre que cela représente une fuite de l'éducation nationale devant ses responsabilités, ce système est néfaste aussi parce que seuls peuvent recevoir un enseignement dans leur langue nationale les enfants dont le pays a accepté cette prise en charge. Ainsi, l'Amicale des Algériens en Europe — non le gouvernement — organise des cours d'arabe mais cette tolérance risque d'être mise en cause à l'occasion de tensions entre les gouvernements français et algérien. Quant aux parents, ils ne sont pas assez consultés, l'école leur est fermée et la méfiance des instituteurs est souvent grande à leur égard. Voilà tracé à grands traits rapides l'essentiel du contenu de ces deux heures de débat.

Viviane ROSEN

à vous la parole!

« L'immigration familiale est suspendue; l'incitation au retour — prévue pour les chômeurs — est étendue à l'ensemble des travailleurs immigrés justifiant d'une activité salariée en France d'au moins cinq ans » (Le Monde 28 septembre 1977).

Nous ressentons l'angoisse qui règne dans des milliers de familles d'immigrés : des mesures ne vont-elles pas être prises pour que cette « incitation au retour » devienne une pression intolérable ?

Des directives du ministère du Travail et de la Main-d'Œuvre n'ont-elles pas déjà été transmises au ministère de l'Éducation afin de ralentir l'implantation des actions de formation continue en faveur des migrants et de maintenir la scolarisation de leurs enfants au niveau le plus bas ?

Le projet de réforme de l'éducation ne prévoit-il pas que les enfants ayant atteint 13 ans 1/2 au cours moyen 1^{re} année seront dirigés vers les classes pré-professionnelles et les classes de pré-apprentissage sans passer par la 6^e commune ? Les enfants non francophones et ceux des familles les plus modestes ne seront-ils pas durement touchés par cette mesure discriminatoire ?

Un coup de frein n'a-t-il pas déjà été donné aux expériences de scolarisation des enfants des travailleurs migrants en dépit des directives des inspecteurs généraux ? N'a-t-on pas créé dans les collèges implantés dans les zones à forte densité de travailleurs migrants, notamment en Seine-Saint-Denis, des structures compromettant l'avenir scolaire des enfants défavorisés : classes à 35 en 5^e, 4^e, 3^e, en face de quelques classes de 6^e à 24 d'où sont exclus les enfants n'ayant pas fait de CM2 ?

Le développement des actions de formation continue pour le public féminin étranger — actions financées par le FAS alimenté en grande partie par les allocations familiales dues aux travailleurs migrants dont les enfants sont restés au pays — ne rencontre-t-il pas des difficultés sérieuses sous prétexte de non-rentabilité ou d'orthodoxie pédagogique ?

Autant de mesures qui masquent le désir de voir les familles décider de leur retour au pays parce que ne seront pas créés ou disparaîtront les lieux de rencontre où adultes et enfants migrants sont considérés comme des êtres humains avec un potentiel de civilisation et non comme de simples rouages de l'économie européenne en mal de main-d'œuvre à bon marché...

Ces quelques questions que nous nous posons nous conduisent à souhaiter une grande enquête sur ces problèmes : enseignants, éducateurs, vous tous qui êtes concernés par ces problèmes, écrivez-nous !

Obrey
HORLOGER-JOAILLIER
13, rue Tronchet - F-75008 - Paris - 265.31.33

CODIPEX
DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES D'IMPORTATION
FOURNITURE DE MATIÈRES PREMIÈRES POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE
CONSORTIUM EUROPEEN D'ECHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX
S.A.R.L. CAPITAL : 208.000 F
Directeur Gérant : Yvon ABISSEROR
Tour administrative
341, rue de la Tour
94566 M.I.N. RUNGIS
FRANCE
Tél. 686.88.02
Télex 250018

droit et liberté n° 363 novembre 1977

c.l.e.p.r.

« Éducation à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités : en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidence : Yves Boulongne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F.

Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur : à partir de 30 F.

L'adhésion au C.L.E.P.R. donne droit à 2 numéros gratuits de droit et liberté par an.

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R. - 120, rue Saint-Denis - 75002 Paris avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Baboulène, Institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris).


Charles Dane
Chausseur

- 22, Boulevard St-Michel - Tél. : 326.44.62 - 75006 PARIS.
- 56, rue de Passy - 75016 Paris - Tél. : 288.19.53
- Galerie du Pont-Neuf - PARIS - Tél. : 261.67.33
- La Savaterie - 38-40-42, Passage du Havre - 75009 PARIS - Tél. : 874.23.28
- Centre Commercial Régional CRÉTEIL · SOLEIL - Tél. : 898.08.85
- Centre Commercial Galaxie (ITALIE) - Tél. : 580.16.59
- Centre Commercial Croix de Chevaux 93 MONTREUIL - Tél. : 858.44.48

Les prix les plus bas:

la preuve
par 250
grandes
marques



TV. ELECTROMENAGER. HI-FI.

■ action ■

congrès en novembre

Le congrès du m.r.a.p., qui revêt dans la conjoncture présente, une importance de premier plan, s'ouvrira le samedi 26 novembre à 9 heures à Paris, dans la Salle Cadet-Lafayette, en présence de délégués venus de la France entière et d'invités représentant tous les milieux, tous les courants antiracistes.

Depuis le précédent congrès (novembre 1975), le m.r.a.p. s'est considérablement développé, implanté, structuré. C'est un bilan de luttes plus riche que jamais qui servira de point de départ aux travaux.

Pendant deux jours, au cours des séances plénières et dans les commissions, les débats auront pour but d'analyser les données actuelles du racisme, en France et dans le monde, afin de préciser les modalités d'un combat efficace, largement soutenu par l'opinion publique, s'inscrivant dans une réelle défense des Droits de l'Homme et des droits des minorités.

C'est au congrès que, pour la première fois, la Commission d'enquête sur les menées néo-nazies en France — créée par le m.r.a.p. à la suite des attentats, toujours impunis, dont il a été l'objet — rendra compte de ses activités.

Plusieurs délégations étrangères seront présentes. Avec leur participation, une soirée de solidarité internationale, animée par divers groupes artistiques, se déroulera le samedi 26 novembre.

La veille, en prélude au congrès, aura lieu une soirée avec le Théâtre Juif de Lorraine qui, pour sa première venue à Paris, présentera la pièce de J.-C. Grumberg : « Dreyfus ».

Depuis plusieurs semaines, le congrès se prépare, d'autant plus intensément que l'actualité exige l'intervention vigoureuse du m.r.a.p., pour faire face à un racisme qui prend des dimensions nouvelles et suscite contre lui une remarquable mobilisation. Les mesures et les propos officiels visant les immigrés et leurs familles; les provocations et violences racistes et néo-nazies; le durcissement de l'apartheid en Afrique du Sud, qui sont au cœur de l'actualité, seront également au centre des préoccupations du congrès.

Le débat engagé dans le m.r.a.p. et avec lui, ces derniers temps, porte sur ces problèmes. Les comités locaux et départementaux ont tenu de nombreuses assemblées. Dix Rencontres Régionales sont prévues. Par ailleurs, des lettres nombreuses continuent de nous parvenir, après celles que nous avons publiées dans **droit et liberté** d'octobre. Toutes les observations, les suggestions ainsi formulées formeront le dossier du congrès. Et à partir de ses conclusions, le débat se poursuivra encore, s'amplifiera pour de nouveaux efforts, de nouveaux progrès.

le déroulement du congrès

Samedi 26 novembre

- 9 h 00 - Réception des délégués.
- 9 h 30 - **Séance plénière.** Allocution d'ouverture, par Pierre Paraf.
- 10 h 00 - Rapport du Bureau National, présenté par Albert Lévy.
- 11 h 00 - L'activité des comités locaux, rapport de Marc Mangin.
- 14 h 00 - **Séance plénière.** La signification et la portée des nouvelles mesures visant les immigrés et leurs familles; l'action contre des mesures.
- 16 h 30 - **Travaux des commissions.**
- 20 h 30 - Soirée de solidarité internationale, avec les délégués étrangers.

Dimanche 27 novembre

- 9 h 00 - **Travaux des commissions.**
- 11 h 00 - **Séance plénière.** L'action contre le néo-nazisme, rapport de Pierre Krausz.
- 11 h 30 - Compte-rendu de la Commission d'enquête sur le néo-nazisme en France.
- 14 h 00 - **Séance plénière.** L'action contre l'apartheid, rapport d'Anne-Marie Goguel. Droit et Liberté dans la bataille antiraciste, rapport de Jean-Louis Sagot-Duvaurox. Rapport financier, par Claudine Goulin. Rapports des commissions.
- 17 h 00 - Election du Conseil National.
- 17 h 30 - Appel à l'opinion publique. Conclusions, par Charles Palant.

droit et liberté n° 363 novembre 1977

VERCORS

Les
chevaux
du
temps

Roman

TCHOU

l'avis des comités locaux

Afin de débattre des problèmes qui seront à l'affiche au Congrès, des assemblées générales ont eu lieu dans différents départements, pour faire le point sur le plan local avant de participer aux rencontres régionales. Celles-ci auront lieu dans les villes les plus centrales des régions, chaque rencontre réunissant plusieurs départements. Dans ces rencontres, tous les problèmes qui se posent aux comités locaux seront évoqués, les idées de chacun seront mises sur la table.

Egalement en vue de préparer le congrès, un questionnaire a été envoyé aux comités. Les réponses commencent à parvenir au Secrétariat national. Bien qu'elles ne soient pas encore assez nombreuses pour en tirer des conclusions définitives, on peut quand même remarquer que beaucoup sont analogues, et cela malgré la dissemblance des comités (différences d'âge, d'importance, etc.).

Analogies dans la manière de se faire connaître et d'intéresser les gens aux problèmes du racisme. Tous les comités locaux attachent une grande importance aux initiatives culturelles. Le plus souvent, il s'agit de projections de films suivies d'un débat; parfois d'une représentation théâtrale, et de temps en temps, un comité se lance dans une action très originale qui, si l'on en croit le comité d'Amiens et ses marionnettes antiracistes, est tout à fait payante.

Le comité local d'Amiens possède l'énorme

sportwear

téléphone
523 00 54
246 57 00
246 57 01



d'TRID

108 faubourg saint-denis — paris X^e

MITSUBISHI
MACHINES A COUDRE
MOTEURS A EMBRAYAGE

IMPORTATEUR EXCLUSIF

Universal

S. A. AU CAPITAL DE 600.000 F. — 552019622 B R. C. PARIS
37, Bd VOLTAIRE, 75011 PARIS - TÉL. : 700.00-17
Pièces détachées et renseignements : 700-60-39

UNITAS

A POINTS
INVISIBLES

Princess

INDUSTRIELLES
ET FAMILIALES

MODE TERRIBLE
POUR ENFANTS SAGES

**LA PETITE
GAMINERIE**

22-28-32, rue du Four, 75006 PARIS
Téléphone 222.05.58 et 548.39.31



mode enfantine

RAINETT
PARIS

piedssensibles *les chausseurs* **du confort et de l'élégance** **Choix unique en cheveau** **en sports et en bottes**

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)
(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)
(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sèvres (Métro Sèvres-Babylone)
(10^e) Gare de l'Est - 53, bd. de Strasbourg (Métro Château-d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis



prêt à porter de luxe
14 rue saint-roch paris 1^{er} tél. 260 59 09

VENTE PARQUETS - LAMBRIS
LIÈGE

bemart

173, rue des Pyrénées, 75020 Paris
Téléphone 636.18.73 et 636.32.08
Expéditions toutes régions

Maison recommandée :

- **MIRTEX**
43, Rue de Turenne - 75003 PARIS



prévenir
vaut
mieux
que
guérir

case réservée
à la Société M.G.

Monique Bagela
250, RUE DE RIVOLI
75001 PARIS
TÉLÉPH. : 260-74-23

avantage, puisque les marionnettes sont mobiles, d'offrir le spectacle aux gens dans la rue.

L'organisation d'expositions dans les bibliothèques ou dans les Maisons de Jeunes, de débats dans les écoles, est aussi un support très utilisé par les militants pour se faire connaître et pour éduquer. Dans chaque région de France, des fêtes sont organisées tous les ans par les partis politiques, les syndicats, les associations. La présence du m.r.a.p. dans ces fêtes c'est la possibilité de prendre contact avec la population, de diffuser toute la documentation du Mouvement et aussi de gagner l'argent nécessaire à toute initiative. La présence du comité local dans la ville est signalée régulièrement par des collages d'affiches, des distributions de tracts.

Les comités essaient aussi d'utiliser au maximum la presse locale (informations sur le m.r.a.p., réponse à un acte raciste, etc.) et de nombreuses coupures de presse nous arrivent parlant du Mouvement à travers la France. L'action juridique tient une part importante dans l'activité des comités : procès intentés pour refus de service, ouverture d'une permanence juridique, témoignage du comité dans certains procès, information sur la Loi de juillet 1972, travail réalisé en collaboration avec des avocats de la région pour riposter rapidement aux actes racistes.

un militant du XVIII^e arrêté

« Les contrôles « au faciès » dans le métro : la honte des Parisiens... Des tracts ainsi intitulés étaient distribués l'autre semaine dans le métro parisien, en présence de policiers contrôlant systématiquement les immigrés, par des militants du m.r.a.p. (18^e arrondissement) et de la F.A.S.T.I.

Est-ce pour cette raison que, le samedi suivant (8 octobre), l'un de nos amis, Michel Neyreneuf, était arrêté sur le marché de la place des Abbesses, alors qu'il diffusait **droit et liberté** devant les panneaux dénonçant divers aspects du racisme ? Cette mesure était d'autant plus surprenante que, non loin de là, un parti de la Majorité exposait la Déclaration des Droits de l'Homme... parmi lesquels figurent ceux que nous défendons.

Retenu pendant six heures au commissariat, Michel Neyreneuf a été relâché, après de multiples interventions. Mais les panneaux ont été conservés par la police : pourquoi ?

«une heureuse initiative»

... C'est ainsi que la publication « *Hommes et Migrations* » qualifie la diffusion par le m.r.a.p. en affiche du texte intégral de la loi contre le racisme du 1^{er} juillet 1972.

C'est l'occasion pour « *Hommes et Migrations* » de reproduire également ce texte à l'intention de ses lecteurs.

Signalons que 3 000 affiches ont déjà été

droit et liberté n° 363 ■ novembre 1977

diffusées en France et qu'un nouveau tirage de 5 000 a eu lieu.

Pour les comités locaux et les militants du m.r.a.p., l'affiche tricolore du m.r.a.p. représente un instrument d'action extraordinaire : ils la proposent à tous les organismes et à toutes les associations qui peuvent contribuer à l'information de l'opinion publique. Elle est à la disposition des mairies et centres municipaux, bibliothèques, établissements scolaires, foyers d'immigrés, entreprises, sièges de syndicats, etc...

L'exemplaire : 10 francs ; à partir de 5 : 6 francs l'exemplaire ; à partir de 10 : 5 francs l'exemplaire.

nouvelles signatures à "l'appel des maires"

Un certain nombre de maires de France ont signé, après la publication de la première liste, l'appel contre le racisme, lancé par le m.r.a.p., au lendemain des élections municipales. Ce sont :

02 : M. MAHOUEAUX, Hirson. 03 : M. G. ROUGERON, Commeny. 13 : M. Georges THORRAND, Miramas. 22 : M. François LEIZOUR, Guingamp. 25 : M. Serge PAGANELLI, Audincourt. 29 : M. Francis LE BLE, Brest. 31 : M. Guy SALIERES, Aussonne. M. René MONDO, Pinsaguel. Dr Jean RICALENS, Revel. 42 : M. Théo VIAL-MASSAT, Firminy. M. Jean MOULIN, Le Chambon-Feugerolles. M. SANGUEDOLCE, Saint-Etienne. 44 : M. Jacques BERTRAND, Clisson. M. le Maire, Couéron. M. Sylvain VINET, La Haye-Fouassière. M. Alain CHENARD, Nantes. M. Jean-Marc AYRAULT, Saint-Herblain. 45 : M. Jean-Claude PORTHEAULT, St-Jean de la Ruelle. 49 : M. Guy PASQUIER, Avrille.

en réponse aux "mesures stoléru"

« La crise, les immigrés n'y sont pour rien. Les expulsions ce n'est pas la solution. Français et immigrés face à la crise : mêmes problèmes, mêmes intérêts. Ne nous laissons pas diviser ! Ne tombons pas dans le piège du racisme ! »
« Chômage. 1974 : 800 000 chômeurs. En 1974, arrêt de l'immigration. 1977 : 1 600 000 chômeurs. Les immigrés n'y sont pour rien. Le racisme, ce n'est pas la solution. »
« Immigrés en France : surexploités au travail, séparés de leur famille, harcelés en permanence, expulsés à volonté. Est-il normal de vivre ainsi ? Halte au racisme ! »

Ces petits textes figurent sur les vignettes auto-collantes (1) que le m.r.a.p. vient d'éditer, en réponse aux campagnes visant à faire apparaître les immigrés comme responsables de la crise, campagnes qu'aggravent encore les mesures annoncées par M. Stoléru le 27 septembre.

Aussitôt après la conférence de presse du secrétaire d'Etat, le m.r.a.p. avait fait connaître sa protestation contre ces mesures, dans une déclaration que la presse a largement diffusé. Quelques jours plus tard, un autre communiqué soulignait les abus de pouvoirs qui se multiplient et qui, déjà, vont plus loin encore que des dispositions annoncées : le m.r.a.p. indiquait notamment que la suspension de l'immigration familiale ne pouvait être

M. Michel NAURAYE, Montreuil-Juigné. 59 : M. Arthur CORNETTE, Hellemmes-Lille. M. Gustave ANSART, Trith St-Léger. M. Gérard VIGNOBLE, Wasquehal. 67 : M. A. ZELLER, Saverne. 68 : M. Bernard REIMERINGER, Wittenheim. 74 : M. Robert BORREL, Annemasse. M. Robert SERVOZ, Bonneville, la Municipalité de Monnetier-Morenx. 76 : M. Christian CUVILLIEZ, Neuville-les-Dieppe. 77 : M. FRABOULET, Mitry-Mory. 78 : Mme Janine THOMAS, Les Clayes-sous-Bois. M. E. BEHURET, Montesson. M. Auguste CHRETIENNE, Sartrouville. M. Bernard HUGO, Trappes. M. Roland PREDIERI, Villepreux. 83 : M. Noël ROSE, Brignoles. 91 : M. André RODRIGUEZ, Grigny. M. BROUSSEAU, Savigny-sur-Orge. 92. M. Dominique FRELAUT, Colombes. 93 : M. Raymond MEGE, Le Raincy. M. Marcel DUFRICHE, Montreuil. 95. M. Robert MONDARGENT, Argenteuil. Conseiller de Paris : M. Jack LANG.

"2.000 ans d'antisémitisme"

La Fondation Anne Frank, d'Amsterdam, vient de confier au m.r.a.p., jusqu'à la fin de l'année, son exposition intitulée « 2 000 ans d'antisémitisme ». Elle comporte 16 panneaux de photos et de documents (format 100 cm x 75 cm) accompagnés de légendes approfondies, évoquant toutes les manifestations de l'antisémitisme, de l'Antiquité à nos jours.

Dans la mesure des disponibilités, cette intéressante exposition peut être prêtée aux comités et associations qui en feront la demande.

appliquée sans la parution d'un décret modifiant la législation antérieure. En raison de cette situation, les services juridiques du m.r.a.p. ont été renforcés pour faire face aux nombreux problèmes qui se posent aux travailleurs immigrés (2).

Par ailleurs, le m.r.a.p. a lancé une pétition nationale dénonçant le caractère inhumain de cette séparation des familles, demandant l'arrêt de cette nouvelle offensive contre les immigrés, et mettant en garde contre le racisme qui l'accompagne (3).

Dans le même temps, sortaient des presses une affiche : « Non au racisme ! » de format 30 x 40 cm. Les militants la colleront partout à travers la France en particulier là où apparaîtrait la propagande des groupes racistes (4).

ÉTABLISSEMENTS SPIRA

DOUBLURES - TISSUS
SPORTSWEAR

4, RUE COMMINES, 75003 PARIS
TÉLÉPHONE 272.70.99

Maurice LAUFER

5958, Boulevard Sébastopol

75003 PARIS

TÉL. : 277-32-24

Créations LAURENCE

JUPES - PANTALONS

MANUFACTURE DE PRÊT A PORTER SARL
14, rue Saint-Claude
75003 PARIS
☎ 887 60.30

Garage TURENNE

société anonyme au capital de 156.000 francs

66, rue de turenne, paris-3
tél. 272.34.23

STATION - SERVICE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
CARROSSERIE
PEINTURE
ELECTRICITÉ
ACHAT - VENTE
REPRISE
NEUF - OCCASION
TOUTES MARQUES
CREDIT

Ets. RENÉ DHÉRY

IMPORT EXPORT

4, Rue du Faubourg Poissonnière
75010 PARIS

☎ 770.56.90/91/92



SOLDÉCOR

REVETEMENTS DE SOLS ET MURS
TAPIS - MOQUETTES
PEINTURE - PAPIERS PEINTS

35 MAGASINS PARIS ET BANLIEUE

AVRON TAPIS

373.20.04 - 373.26.51

47 Rue d'Avron PARIS XX

PAPIERS PEINTS
MOQUETTES TAPIS

inde afghanistan L. VEXELMANS

56, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris
Tél. 770.92.44 / 246.80.19
Télex : VEXMANS 290 687

Le dossier publié au centre de ce numéro de **droit et liberté** a été précédé d'un dossier polycopié, aussitôt mis en circulation, pour permettre à chacun d'être informé et d'agir (5). Par ailleurs, un tract à diffusion nationale était également imprimé pour une diffusion massive (6).

Avec l'ensemble de ce matériel, les comités de Paris, entre autres, préparent une semaine d'active présence dans les rues de la capitale, avant le congrès des 26 - 27 novembre.

D'autres projets sont encore en vue, préparés par la Commission Immigration qui fonctionne au m.r.a.p. Celle-ci est ouverte à tous ceux qui souhaitent lui apporter leur concours.

- (1) Un franc la série de 4.
- (2) La consultation (gratuite) a lieu au siège du m.r.a.p., 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e, les mercredis de 17 h 30 à 20 heures et les samedis de 10 heures à midi.
- (3) Les feuilles de pétition peuvent être demandées au siège du m.r.a.p. et à ses comités locaux.
- (4) Cette affiche est à la disposition de tous. Participation aux frais autant que possible (elle revient à 0,50 F l'exemplaire).
- (5) Participation aux frais : 4 francs l'exemplaire.
- (6) 3 francs les 100.

flash

■ **Monde Gitan**, organe trimestriel de l'Association nationale Notre-Dame des Gitans, à l'occasion de son 10^e anniversaire, publie des messages de nombreuses personnalités, parmi lesquelles Pierre Paraf, président du m.r.a.p., et l'Abbé Jean Pihan, de la présidence du C.L.E.P.R.

■ **Invité à Montargis**, le 21 octobre, par le comité local du m.r.a.p., Albert Lévy, secrétaire général du Mouvement, a tenu dans cette ville une conférence de presse et animé une soirée-débat; il a, d'autre part, rencontré le maire, M. Max Nublat, ainsi que les responsables de diverses associations; enfin, il a rendu visite à des travailleurs immigrés dans une localité voisine.

■ **Le comité du m.r.a.p. d'Ermont et de Pax Christi du Val-d'Oise** ont organisé les 14 et 15 octobre une série de manifestations (débat, témoignages, projections, exposition sur le thème : « **Liberté pour les opprimés du monde entier** ». Jean-Louis Sagot-Duvauroux, rédacteur en chef de **droit et liberté** a participé à l'un des débats. D'autre part, le comité a pris part, avec le Conseil des Parents d'Elèves du C.E.S. Jean-Moulin, à Sannois, à l'organisation d'un débat sur « **Les jeunes et le racisme** », animé par Jean-Pierre Garcia, secrétaire national du m.r.a.p.

■ **Le comité du m.r.a.p. d'Ajaccio** a adressé un communiqué à la presse, à la suite de plusieurs attentats à la bombe perpétrés contre des travailleurs immigrés.

■ **Au nom du m.r.a.p.**, Jean-Pierre Garcia a pris la parole à Beuvrage (Nord) à la Fête des Algériens, le 15 octobre.

Dame cadre - Expérience 14 ans magasin cadeaux.

Cherche gérance ou poste responsable ou collaboration directeur (gros ou détail) - Etudierais également proposition dans une autre branche, (379.76.45, après 20 heures, ou courrier à D.L.)

PRESIDENT : Pierre PARAF;
VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M^e George PAU-LANGEVIN, Dr François GREMY;
SECRETAIRE GENERAL : Albert LEVY;
COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Pierre COT, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean HIERNAUX, Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Etienne NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Emile POLLAK, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Monseigneur Guy RIOBE, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CANALE, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHRFUSS.

Bâtonnier Paul ARRIGHI, Robert ATTULY, Vincent AURIOL, Docteur Jean DALSAGE, Georges DUHAMEL, Yves FARGE, Francisque GAY, Jacques HADAMARD, Georges HUISMAN, Jules ISAAC, Frédéric JOLIOT-CURIE, Henri LAUGIER, Jean LURCAT, René MAHEU, André MAUROIS, Darius MILHAUD, Françoise ROSAY, Marc SANGNIER, André SPIRE, Chanoine Jean VIOLLET.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix

J'adhère au m.r.a.p. ■
Je m'abonne à droit et liberté ■



Nom (en capitale)
Prénom âge
Profession
Adresse
Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 30 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

Abonnement d'un an à DROIT et LIBERTE (50 F). Abonnement de soutien (100 F). Etranger (75 F).
C.C.P. 9239-81 Paris
■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (m.r.a.p.)
120, rue saint-denis - paris (2^e) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris

carnet

prix nobel 1977

Le m.r.a.p. salue avec amitié et félicité de tout cœur les récents lauréats du Prix Nobel de la Paix : **Amnesty International**, organisation avec laquelle il a de fréquentes relations, et le **Mouvement des Femmes pour la Paix**, d'Irlande du Nord, qui a donné un exemple magnifique de courage au service de la compréhension et de l'amitié entre les hommes.

C'est, à bien des égards, une cause comparable à celle qu'il défend lui-même, qui a été ainsi honorée. Tous les antiracistes s'en réjouissent.

deuils

■ Nous avons ressenti avec beaucoup de tristesse le décès de **Léon Schwarz**, ami de toujours du m.r.a.p., et qui était notre voisin, dans l'immeuble de notre siège. Nous exprimons à son épouse et à toute sa famille notre profonde sympathie.

■ Nous venons d'apprendre le décès de **Michel Guberek**, président de la Société mutualiste Minsk-Mazowiec, qui fut l'un des fondateurs du m.r.a.p. Que sa famille trouve ici l'expression de nos sincères condoléances.

LES MIGRATIONS DE DJEHA

Notre ami Djeha fait connaissance avec les conditions de travail très particulières d'un immigré sans papiers!

par SALADIN

